

international

SINCE 1989

N°1637 | LUNDI 26 MAI 2025 | 20 PAGES €7 \$8

La justice élève une nation

Certes, qui ne le sait depuis la nuit des temps ? La justice élève une Nation. «Mais le péché est la honte des peuples. Magnifique verset dont

la justesse est prouvée par l'histoire de tous les temps. Ce qui rend une nation grande et illustre, ce sont les principes de justice, d'équité, de droiture qui président à son gouvernement, inspirent ses

magistrats, sont appliqués dans les rapports internationaux. La puissance militaire peut être brisée ; l'éclat d'une brillante civilisation peut être terni par les abus qui résultent de cette civilisation même.

L'idéal de justice et d'honneur est le bien suprême, le fondement qui doit être fermement maintenu. Il sera une sauvegarde dans les jours de grande prospérité, un puissant levier dans les époques de lutte

et d'épreuves nationales». Que le Congo ait foi en cela. Ces principes inspirent le respect pas forcément en l'instance trouble comme c'est le cas. L'Histoire est la seule juge. *Dossier page 2 à page 7.*



La justice élève une nation



De g. à dr., le ministre Constant Mutamba Tungunga, l'ex-Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon, l'ex-Chef de l'État Joseph Kabila. DR.

La justice congolaise face à des personnalités politiques

Trois cas récents en lien avec la justice qu'il me faut analyser en toute objectivité et en toute responsabilité devant l'Histoire.

D'abord celui du ministre de la Justice Constant Mutamba Tungunga. Une phrase qui traverse l'Histoire, que partagent le monde et les politiques. Celle de Jean-Pierre Chevènement élu et réélu au national et au local, plusieurs fois ministre sous François Mitterrand.

«Un ministre, ça la ferme ou ça s'en va».

Plus clair : «Un ministre, ça ferme sa gueule ; si ça veut l'ouvrir, ça démissionne».

Pour la discipline, la loyauté et la cohésion dans l'action gouvernementale, un ministre est le plus souvent appelé à se taire. Il ne saurait commenter publiquement des sujets controversés ou sensibles.

Il doit respecter la ligne gouvernementale et ne pas exprimer d'opinions qui pourraient créer des divisions ou nuire à l'image du gouvernement. S'il estime qu'il ne peut se taire ou qu'il désapprouve fondamentalement la politique du gouvernement, il a le choix de démissionner que de rester et de violer la discipline gouvernementale.

Jean-Pierre Chevènement a eu un nombre de fois recours à ce sacro-saint principe de discipline et de loyauté au sein d'un

Gouvernement qui fait d'un ministre, qui gère les affaires de la Nation, un Homme d'État.

Que n'a-t-on pas vu ou entendu de Constant Mutamba Tungunga? Nommé le 29 mai 2024 ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux dans le Gouvernement Suminwa, le nom de Mutamba n'a pas été prononcé lors de la lecture publique de l'ordonnance présidentielle. Le 11 juin, dans son discours d'investiture devant les Députés, la Première ministre a oublié de citer le nom de ce plus jeune ministre de 35 ans. C'est le Président de l'Assemblée nationale qui rappelle la Première ministre avec élégance. Incident bénin ? Deux signes déjà !

Dans ce même Palais du Peuple, lors d'un discours solennel devant le Président de la République, le ministre se vante de l'adhésion hors normes ayant entouré son entrée au gouvernement. Puis, fait part d'attaques dont il est l'objet et conclut que sans le soutien personnel du Chef de l'État, « il y a longtemps (qu'il aurait) remis ma démission ». Si quelques applaudissements résonnent dans une salle archicomble, les Autorités sont sans voix.

En septembre 2024, le ministre assure avoir échappé à une tentative d'empoisonnement par des substances toxiques trouvées dans son bureau. Il effectue un séjour médical en Turquie.

Face à cet immeuble du Palais du Peuple construit par les Chinois sous Mobutu se dresse un autre complexe immobilier chinois. C'est là qu'intervient un énième incident.

L'ULTIME RECOURS?

Devant plus de 5000 jeunes réunis lors d'une manifestation organisée mardi 3 mars 2025 par l'IGF, l'Inspection Générale des Finances, devant quelques-uns de ses collègues du Gouvernement, devant la Première ministre, le ministre de la Justice déclare haut et fort : « Je sens l'odeur du détournement dans cette salle (...). Il est possible de distinguer sans tricher. Si tu es patriote, tu ne peux pas détourner les soldes pour les militaires ».

Le ministre accuse-t-il pas sa Cheffe du Gouvernement ? Pointe-t-il du doigt ses collègues du Gouvernement présents dans la salle ? Cela ne s'appelle-t-il pas du populisme ? Faut-il lister des cas semblables ? Il existe pourtant une loi inviolable dans un Gouvernement qui assure la nécessaire cohésion : «Un ministre, ça la ferme ou ça s'en va».

Outrée, la Cheffe du Gouvernement avance vers le même lutrin, s'adresse au public : « Sentez-vous l'odeur de détournement dans cette salle ? Vous pouvez demander à ceux qui me connaissent. Depuis l'école primaire, je n'ai jamais triché ».

Puis : « Le ministre d'État à la Justice vient d'affirmer qu'il perçoit une odeur dans cette salle. Partagez-vous cette perception ? Pendant que nous sommes ici, est-ce qu'un parfum de malversation semble flotter parmi vous ? Est-ce que c'est normal ? On ne peut jamais sentir l'odeur du détournement ici ».

Dans l'exercice de ses fonctions, celle qui est la première femme à diriger un Gouvernement dans notre pays doit avoir eu nombre de plaies qui impactent sur la perception que le public a de l'action d'une équipe qui aurait dû plus que jamais bétonner la cohésion.

Quid de la guerre qui fit rage, dès le lendemain de sa prise de fonctions entre ce ministre et les magistrats, qui disputaient les prérogatives? Avait-il voulu punir l'un d'eux ? En novembre 2024, le ministre annonce l'ouverture d'une enquête sur l'acquisition en Belgique par l'un des plus prestigieux magistrats du pays d'un bien immobilier évalué à 900.000 euros.

Dressé dans ce conflit face au ministre, le Procureur Général près la Cour de Cassation Firmin Mvonde Mambu se voit contraint de présenter les preuves d'un prêt négocié dans une banque.

Le 21 mai 2025, le Procureur Général demande à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuites contre le ministre. Raison invoquée : détournement

de 19 millions de \$US dans le cadre d'un projet de construction d'une prison dans la ville de Kisangani. Le ministre n'aurait pas suivi la procédure légale pour ce marché.

Que dire de la pertinence de ce proverbe français, à savoir, « à malin malin et demi » ? Dans la vie, il existe quelqu'un de plus intelligent que soi...

Venons-en à Matata. Celui qui fut ministre des Finances (19 février 2010-18 avril 2012) de Joseph Kabila, puis très puissant Premier ministre (9 mai 2012-17 novembre 2016), a-t-il été exfiltré à l'étranger?

Poursuivi dans plusieurs affaires dont les plus connues sont celles du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo et de l'indemnisation des victimes de la zairianisation, et qui a usé de nombre de dilatoires, la plus haute Cour du pays, la Cour Constitutionnelle l'a condamné, le 20 mai 2025, à dix ans de travaux forcés dans le projet Bukanga-Lonzo. Avec des peines complémentaires, interdiction pour 5 ans, après exécution de la peine principale, du droit de vote et du droit d'éligibilité ; interdiction d'accès aux fonctions publiques et para-étatiques, quel qu'en soit l'échelon; privation du droit à la condamnation et à la libération conditionnelle et à la réhabilitation.

Quid du Sénateur à vie, l'ancien Président de la République Joseph Kabila ? Celui qui, depuis

six ans, n'avait jamais ouvert la bouche, l'a ouverte vendredi 23 mai au lendemain de la levée de ses immunités par la Chambre Haute du Parlement à la demande de l'Auditeur Général militaire. Kabila est soupçonné de collusion avec les rebelles de l'AFC/M23. Une prise de parole annoncée sur les réseaux par ses communicants. Quoi en retenir ? Le 17 août 2018 à Windhoek, en Namibie, Kabila fait un discours devant ses pairs de la SADC, la Communauté des États d'Afrique Australe, qui le pressent de trouver un dauphin et il termine par ces mots : « Comme je n'aime pas les adieux, je préfère vous dire à bientôt ».

Veut-il être Sassou qui reprit le fauteuil à Brazzaville après avoir renversé par la guerre civile en 1997 son successeur, le professeur Pascal Lissouba, élu démocratiquement? Se présenter le 23 mai 2025 comme l'ultime recours en recourant à la guerre quand on a toujours rêvé de retrouver le fauteuil, est-ce crédible au lendemain d'un vote à bulletin secret à la quasi unanimité exprimé dans une Chambre parlementaire au sein de laquelle l'ancien Président Kabila compte d'anciens collaborateurs? Quand autour du plus grand pays du monde en potentiel, tout avance, comment le Congo et le monde voient cela ?

T. KIN-KIEY MULUMBA ■

La plus Haute Cour du pays a dit le droit

Des mots mal repris à l'heure des réseaux sociaux prononcés lors d'une séance du procès Matata Ponyo Mapon à la Cour Constitutionnelle par le Procureur Général près cette Cour - ministère public - ont conduit à la dénonciation par un élu dans une plénière de l'Assemblée nationale faisant monter la pression entre cette chambre parlementaire et la plus Haute Cour du pays. Il faut le dire d'entrée de jeu. Le Procureur Général près la Cour constitutionnelle John-Prospère Moke Mayele avait été mal paraphrasé par le député. Lors de cette audience publique, le Procureur Général avait parlé d'«une soi-disante décision de l'Assemblée nationale», non d'«une soi-disante Assemblée nationale», ce qui avait mis le député en colère.

Et le Procureur Général avait raison. Lors de sa prise de parole, ni le président de la Cour constitutionnelle Dieudonné Kamuleta Badibanga, ni le Procureur Général près cette cour John-Prospère Moke Mayele n'avait eu écho d'une décision de l'Assemblée nationale qui n'a jamais existé, ni reçu une correspondance du président de cette chambre. Tout était parti de cette mauvaise reprise d'une phrase prononcée par le Procureur Général. Certes, une initiative pro-Matata avait été signée par une cinquantaine de députés et présentée à une plénière. Certes, le président de l'Assemblée nationale Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi avait plus tard adressé une correspondance au président de la Cour constitutionnelle mais le texte de Vital Kamerhe portait sur la forme - les immu-



Le Président de la Cour constitutionnelle Dieudonné Kamuleta Badibanga. DR.

ités d'un député - non sur le fond. Des moyens mille fois ressassés par Me Raphaël Nyabirungu Mwene Songa, Professeur Émérite, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa, Avocat près la Cour de Cassation et le Conseil d'État, chef du team du groupe d'avocats de l'ancien premier ministre. Ce Professeur Émérite avait fait valoir non seulement les immunités d'un député présentées comme « un verrou constitutionnel incontournable » par le président de l'Assemblée nationale mais surtout avait - avec ahurissement - soutenu qu'aucun magistrat au Congo n'avait pouvoir de juger un ancien Premier ministre, mieux, peut-être, le très puissant ancien premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon (28 avril 2012-20 décembre 2016) du président Joseph Kabila Kabanga.

L'ARTICLE 107. Le législateur congolais avait-il imaginé qu'il existait un homme sur terre qui ne serait jamais poursuivi par aucune cour congolaise ? Même si une telle présentation - une telle thèse, une telle défense - pour un avocat, n'est jamais gratuite et qu'elle se paie cash, et vaut, souvent, plusieurs millions de \$US quand le client pèse lourd comme c'est le cas en l'espèce, et même si l'avocat par principe n'est jamais payé pour dire la vé-

rité, pour ses convictions mais pour soutenir par les moyens du verbe (de la verve) sa partie - son client - que laisse-t-on à l'Histoire, à la Vérité quand ailleurs - en France, aux États-Unis, en Corée (du Sud), etc., - des Dirigeants (en place ou ex), sont déferés devant des tribunaux, entendus, condamnés ou lavés, etc., le législateur congolais aurait-il été si pliant pour fabriquer «l'homme libre éternel» et quoi qu'il en coûte ? Il faut être clair. Dans sa correspondance datée du 25 avril 2025 (n° 419/RDC/AN/CAB/PR/VK/jkl/2025), adressée au président de la Cour constitutionnelle, le président de l'Assemblée nationale ne s'était jamais opposé à la poursuite du député Matata devant la Cour constitutionnelle et, donc, à la levée de ses immunités par la chambre basse. Il avait rappelé l'article 107 de la Constitution de la République sur les immunités et les incompatibilités. À savoir, «aucun parlementaire ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé en raison des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Aucun parlementaire ne peut, en cours de sessions, être poursuivi ou arrêté, sauf en cas de flagrant délit, qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale ou du Sénat selon le cas. En dehors de sessions,

aucun parlementaire ne peut être arrêté qu'avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale ou du Bureau du Sénat, sauf en cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive. La détention ou la poursuite d'un parlementaire est suspendue si la Chambre dont il est membre le requiert. La suspension ne peut excéder la durée de la session en cours».

Puis, poursuit le président de la chambre basse : « Sans vouloir entraver le bon fonctionnement de la justice, et en adhérent pleinement à la nécessité de lutter contre l'impunité dans le respect de l'article 151 de la Constitution («le pouvoir exécutif ne peut donner d'injonction au juge dans l'exercice de sa juridiction, ni statuer sur les différends, ni entraver le cours de la justice, ni s'opposer à l'exécution d'une décision de justice. Le pouvoir législatif ne peut ni statuer sur des différends juridictionnels, ni modifier une décision de justice, ni s'opposer à son exécution. Toute loi dont l'objectif est manifestement de fournir une solution à un procès en cours est nulle et de nul effet», ndlr), il ressort des débats engagés au cours de la plénière de l'Assemblée nationale tenue en date du 17 avril 2025, que l'Honorable Matata Ponyo Augustin est poursuivi et jugé sans que ses immunités n'aient été préalablement levées. Ainsi, je vous prie de bien vouloir constater l'existence de ce préalable, verrou constitutionnel incontournable, et demander à l'organe de poursuite près votre juridiction, qui me lit en copie, de se plier à cet impératif, garantie de l'inviolabilité des représentants du peuple ». Le Sénat - la Chambre Haute - avait sous Modeste Bahati Lukwebo levé les immunités de l'ancien premier ministre alors sénateur.

Sur le principe, et, à nouveau, Kamerhe ne s'était limité qu'à s'interroger sur la forme.

Dans sa réponse datée du 25 mai 2025 (n° 315/CC/CAB-PRES/DKB/02/04/205 datée du 25 avril 2025), le président de la Haute Cour donne lecture de l'art. 107 invoqué par le président de la Chambre basse. «L'emploi des termes «poursuivi» et «arrêté» dans le contexte de la procédure pénale renvoie à la phase d'instruction préjuridictionnelle. Autrement dit, cette disposition s'applique au cas où le député aurait commis une infraction et où le ministère public envisage d'engager des poursuites à son encontre ou de procéder à son arrestation. Or, tel n'est pas le cas, en l'espèce (la cause) concernée est déjà traduite devant une juridiction de jugement. (Le juge) des poursuites s'est déjà dessaisi du fait de la requête aux (fins) d'audience. Nous sommes actuellement dans la phase (qui n'est pas celle) des poursuites initiales. Dès lors, la question qui se pose désormais est celle de savoir par quel mécanisme juridique une juridiction de jugement pourrait demander à l'organe des poursuites d'accomplir une formalité en l'occurrence, l'autorisation prévue à l'article 107 ci-haut énoncé, qui relève exclusivement de la phase d'instruction préjuridictionnelle». Puis, le président de la plus Haute Cour du pays, de «rappeler que ce dossier est pendant à la Cour constitutionnelle depuis 2022. L'intéressé y a comparu à plusieurs reprises, en personne et par l'intermédiaire de ses avocats. Lors de l'audience du 14 avril 2025, comparissant personnellement, il a soulevé plusieurs exceptions que la Cour a décidé de joindre au fond et il est de notoriété que le juge n'a que le jugement (arrêt) comme moyen pour

répondre à une question de droit lui posée».

L'INFAMIE.

Puis : «À ce stade, la Cour constitutionnelle, ayant déjà pris l'affaire en délibéré, est appelée à se prononcer sur toutes les questions de procédure et de fond soulevées dans le cadre de cette instance, y compris celles évoquées dans votre correspondance. En tant que Président, il ne m'appartient pas de me prononcer sur ces points tant que la Cour ne s'est pas expressément déterminée. Le respect de l'article 151 de la Constitution impose que les juridictions se prononcent librement sur les affaires dont elles sont saisies, sans interférence, ni entrave ». Clair comme l'eau de roche : quand une affaire est portée devant un juge, et que des exceptions sont faites, celles-ci sont jointes au fond et généralement vidées lors du prononcé. Après une première comparaison le 14 avril devant la plus Haute Cour du pays, Matata a séché les audiences, y voyant cette fois un procès politique, invoquant ses immunités parlementaires. Malgré tout, le procès s'est poursuivi. Le 23 avril, le prévenu a été jugé par défaut. Le Procureur général a requis 20 ans de servitude pénale outre 10 ans d'inéligibilité. Poursuivi dans plusieurs affaires dont la plus connue est le détournement des fonds du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo (287.050.817,91 \$US décaissés par le Trésor public et le FPI, Fonds de Promotion de l'Industrie, quasiment introuvables) mais aussi l'indemnisation des victimes de la zairianisation, ayant usé de mille **subterfuges**, le 20 mai 2025, le verdict est tombé à la Cour constitutionnelle : dix ans de travaux forcés. Outre des peines complémentaires, interdiction pour 5 ans après

exécution de la peine principale du droit de vote et du droit d'éligibilité, interdiction d'accès aux fonctions publiques et parastatiques, quel qu'en soit l'échelon, privation du droit à la condamnation et à la libération conditionnelle et à la réhabilitation.

Qu'avait voulu chercher l'ancien Premier ministre qui avait tant chargé, devant la cour, ses ministres à qui il intimait pourtant systématiquement l'ordre de s'exécuter et qui ne faisaient qu'obéir aux injonctions du très puissant Premier ministre? La justice n'élève-t-elle pas une Nation ?

Reste «l'infamie». «On est nommé Premier ministre pour servir la République au mieux des intérêts du peuple mais pas pour détourner les deniers publics pour le bien exclusif de sa province, de son terroir ou de sa fratrie. Au delà de la brute délinquance, c'est de la confusion morale, sinon carrément de la dissolution morale. (...) Celui qui tue, par pitié ou par amour, est autant puni que celui qui vole ou détourne pour investir dans son terroir pour le bien des siens. Il faut mettre fin à cette tendance insidieuse d'inventer une cause de justification pénale en matière de détournement de deniers publics par effet corporatiste. Au plan axiologique, le détournement de deniers publics est une atteinte à l'ordre public. Il doit être condamné dans l'absolu par impératif moral catégorique. L'acte de détournement est objectivement gravissime et ne saurait bénéficier d'aucune cause de justification ou d'exonération pénale quelconque. (...) L'auteur d'un détournement doit être couvert d'infamie, d'opprobre, d'indignité, et non applaudi et célébré tel un héros dans un quelconque aéroplane ou dans l'opinion», écrit le Professeur pénaliste Sam Bokolombe Batuli.

ALUNGA MBUWA ■

A-t-il été exfiltré ?

Il est tombé. S'il a été exfiltré, Augustin Matata Ponyo Mapon pourrait ne pas retourner au Congo avant longtemps. Mardi 20 mai 2025, «l'homme à la cravate rouge» a été condamné, par la plus Haute Cour du pays, à « dix ans de travaux forcés » pour détournements de fonds publics dans le cadre du projet de parc agro-industriel Bukanga Lonzo. Outre des peines complémentaires, interdiction pour 5 ans, après exécution de la peine principale, du droit de vote et du droit d'éligibilité ; interdiction d'accès aux fonctions publiques et para-étatiques, quel qu'en soit l'échelon; privation du droit à la condamnation et à la libération conditionnelle et à la réhabilitation. Matata qui fut député national après avoir été sénateur, est président du parti d'opposition LGD, Leadership et Gouvernance pour le Développement. Il a mené toutes les batailles juridiques depuis le déclenchement de l'affaire Bukanga Lonzo dévoilée, il y a quatre ans, par l'Inspection Générale des Finances, IGF dont il avait sollicité le service espérant se faire disculper mais qui l'a littéralement noyé dans un rapport d'enquête révélé en novembre 2020, qui concluait que 205 millions de \$US, sur les 285 millions décaissés par le Trésor public pour le parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, un projet pilote à 250 kms dans l'espace Grand Bandundu, dans le Kwilu et le Kwaongo, avaient été détournés. Matata a finalement été reconnu cou-

pable par la Cour Constitutionnelle de détournements de fonds d'un montant de 247 millions de \$US, a déclaré l'arrêt lu par son président, Dieudonné Kamuleta Badibanga, lors de l'audience publique, le 20 mai 2025. Pour ce procès ouvert en octobre 2023, l'ancien chef de Gouvernement de Joseph Kabila Kabange était poursuivi avec le gouverneur de la Banque Centrale du Congo au moment des faits, Deogratias Mutombo et d'un ressortissant sud-africain, Grobler Christo, gérant d'une société sud-africaine. Au terme du verdict, Deogratias Mutombo et Grobler Christo ont été condamnés chacun à « cinq ans des travaux forcés ». La plus Haute Cour du pays a décidé de « l'expulsion définitive » de ce ressortissant sud-africain après l'exécution de sa peine. Un premier procès pour détournement s'était ouvert en octobre 2021 devant la Cour Constitutionnelle, jugeant en premier et dernier ressort. Puis, en novembre de la même année, la même cour s'était déclarée « incompétente » pour juger un ancien premier ministre. Ce qui avait surpris. En juin 2022, alors que Matata était devenu sénateur, la Cour de cassation, compétente pour juger les parlementaires, s'était saisie du dossier. Après quelques semaines, elle avait renvoyé le dossier devant la Cour Constitutionnelle. Par sa « décision inique » de condamnation de M. Matata, la « Cour a démontré que c'est une affaire politique », a dénoncé, Me Laurent Onyemba, l'un des avocats du team de l'ancien premier ministre, membre du parti d'opposition Ensemble pour la République de l'ancien gouverneur du Grand Katanga, Moïse Katumbi Chapwe. Reste que si ce jugement est exécuté, Matata risque de voir s'effacer tout le mythe qu'il s'est construit. Dans les lignes qui suivent, Le Soft International remonte aux sources de l'affaire Matata Ponyo Mapon.

Aux sources de l'affaire Matata Ponyo Mapon

Certes, que des noms cités dans cette affaire : Augustin Matata Ponyo

Mapon lui-même, Patrice Kitebi Kibol Mvul, Louise Munga Mesozi, Rémy Musungayi Bampale, Robert Mwinga Bila, Henri Yav Mulang, Modeste Bahati Lukwebo, Wivine Mumba Matipa, Isidore Kabwe Muewu, Néhémie Mwilanya Wilonja, Mbienga Kayengi, Lumbu Kiala, etc., mêlés à un niveau ou à un autre dans ce scandale d'un siècle congolais gâchés. Tous mis hors cause.

Si Néhémie Mwilanya Wilonja n'a pas, à proprement parler,



fait partie d'un gouvernement quelconque, le très puissant DirCab du Président de la République Joseph Kabila dont il affirme désormais vouloir perpétuer l'œuvre en acceptant de se hisser à la tête de la plateforme politique kabiliste Front Commun pour le Congo, FCC, créée pour le service.

Que des contrats de gré à gré, n'ayant pas respecté la loi sur la passation des marchés publics, n'ayant jamais sollicité, ni requis l'autorisation de la DGCMP, la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics, sortant très souvent, des cadres légaux.

Dans la foulée de ce projet de Bukanga Lonzo, plusieurs sociétés voient le jour pour servir de paravent dans ce qui est une véritable toile d'araignée, une opération de « corruption et de fraude à grande échelle », reconnaît dans un email, daté du 17 novembre 2020, l'un des administrateurs sud-africains,

(suite en page 5).

Matata aurait quitté le pays dans la nuit du prononcé du jugement

(suite de la page 4).

Christo Grobler. Parmi ces sociétés-écran qui rémunèrent indûment cette mafia, on cite ParcAgri SA (aménagement et gestion du Parc agro-industriel, 85% des parts pour l'État congolais, 15% pour AFRICOM), SEPAGRI SA (exploitation du parc, 70% des parts pour l'État, 30% pour AFRICOM), MARIKIN SA (Marché... International de Kinshasa pour l'écoulement des produits du parc dont nul ne saura le pourquoi de cette appellation inutilement bling-bling de «marché international», 50% des parts pour l'État, 50% pour AFRICOM...), AFRICOM Commodities DRC SARL. À l'issue d'arrangements douteux, Ida Kamonyi Naserwa, épouse d'un homme politique congolais en vue, se fait bombarder au poste de Directeure générale du PARCAGRI SA. Depuis, soucieuse de se prévenir de toute poursuite en s'assurant d'une immunité parlementaire, elle a fait le choix, comme d'autres membres de cette mafia de premier ordre, de se faire élire «Honorable», préférant elle, la Chambre haute du Parlement où, plus que jamais, seule suffit une montagne de billets de \$US à distribuer à un corps électoral plus réduit... Total des fonds décaissés par ces « partenaires » d'un État failli pour un projet de parc agro-industriel de Bukanga Lonzo présenté comme un projet majeur devant pousser le Congo à l'émergence économique et sociale : 287.050.817,91 US\$.

Aux sources de l'affaire Matata Ponyo Mapon, texte revu, corrigé, complété, actualisé, daté mardi, 15/12/2020 - 21:55. À lire sans modération.

KINSHASA, PARIS, BRUXELLES. Le Soft International n°1511|MARDI 15 DÉCEMBRE 2020.

Bukanga Lonzo, petite localité territoriale de l'une des provinces les plus pauvres du Congo, le Kwango, sur la nationale n°1, à quelques encablures de Kenge, sa capitale, sur la route de la grande agglomération humaine de l'ex-province du Bandundu, Kikwit, traversant le plat territoire agricole de Masimanimba : c'est aussi l'un des dossiers noirs d'une IIIème République faillie... Pourquoi et comment le Congo ne décolle pas. Comment expliquer la révolte populaire silencieuse qui a lieu dans le pays et la crise d'Histoire qui se déploie à l'Assemblée nationale avec l'éviction au grand complet du bureau Mabunda, prémices qui annoncent la chute du Gouvernement Ilunkamba et l'appui unanime de la Communauté internationale - les États-Unis en tête - venant en soutien à l'initiative présidentielle des



Face à la Cour, l'ancien premier ministre congolais Matata Ponyo et son co-accusé, le Sud-Af Grobler Christo. DR.

Consultations annoncée le 13 octobre, ouverte le 2 novembre, conclue le dimanche 6 décembre 2020, engagée à déboulonner un système de prédation rarissime au monde maintes fois dénoncé publiquement par le Président de la République. Sur le dossier Bukanga Lonzo, voici les noms qui reviennent avec récurrence : Christo Grobler et Peter Venter, deux Sud-Africains, administrateurs de plusieurs sociétés dont certaines occultes et des complices congolais, des officiels hier et aujourd'hui au plus haut niveau de l'État congolais : Augustin Matata Ponyo Mapon, Patrice Kitebi Kibol Mvul, Louise Munga Mesozi, Rémy Musungayi Bampale, Robert Mbwanga Bila, Henri Yav Mulang, Modeste Bahati Lukwebo, Wivine Mumba Matipa, Isidore Kabwe Muewu, Néhémie Mwilanya Wilonja, Mbienga Kayengi, Lumbu Kia-la, etc., mêlés à un niveau ou à un autre dans ce scandale d'un siècle congolais gâchés. Si Néhémie Mwilanya Wilonja n'a pas, à proprement parler, fait partie d'un gouvernement quelconque, le très puissant DirCab du Président de la République Joseph Kabila Kabange dont il affirme désormais vouloir perpétuer l'œuvre en acceptant de se hisser à la tête de la plate-forme politique kabiliste Front Commun pour le Congo, FCC, créée pour le service, à la base des controverses et dysfonctionnements politiques dans le pays ; et si les deux derniers cités Mbienga Kayengi et Lumbu Kia-la furent des fonctionnaires comptables d'État (le premier à la Primature, code 0561, le second au ministère des Finances, code 0536, désormais «élu» Député national), toutes les autres personnes étaient ministres au

national à l'époque de la commission des faits et occupaient des portefeuilles économiques clés : Finances, Portefeuille, Industrie, Petites et Moyennes Entreprises, Agriculture et Développement rural. En mission, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural en fonction à l'époque Jean-Chrysostome Vahamwiti fut représenté par son collègue Robert Mbwanga Bila en charge des Affaires foncières.

ACCUSÉS LEVEZ-VOUS. Toutes ces personnes sont en lien étroit avec la firme Africom Commodities (PTY) Ltd, société holding de droit sud-africain malheureusement inexpérimentée, ne totalisant alors à peine que trois ans d'âge, travaillant dans la fourniture d'équipements, de matériels et d'intrants agricoles, qui est choisie pourtant pour réaliser un projet agro-industriel pharaonique de près de 1 milliard de US\$. Elles sont mêlées dans la conduite et la signature des contrats dont une Convention d'actionnaires datée du 24 mars 2015. Des contrats de gré à gré, n'ayant pas, comme plusieurs autres, respecté la loi sur la passation des marchés publics, n'ayant jamais sollicité, ni requis l'autorisation de la DGCM, la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics, sortant très souvent, des cadres légaux. Dans la foulée de ce projet de Bukanga Lonzo, plusieurs sociétés voient le jour pour servir de paravent dans ce qui est une véritable toile d'araignée, une opération de «corruption et de fraude à grande échelle», reconnaît dans un email, daté du 17 novembre 2020, l'un des administrateurs sud-africains, Christo Grobler.

Parmi ces sociétés-écran qui rémunèrent indûment cette mafia, on cite ParcAgri SA (aménagement et gestion du Parc agro-industriel, 85% des parts pour l'État congolais, 15% pour AFRICOM), SEPAGRI SA (exploitation du parc, 70% des parts pour l'État, 30% pour AFRICOM), MARIKIN SA (Marché... International de Kinshasa pour l'écoulement des produits du parc dont nul ne saura le pourquoi de cette appellation inutilement bling-bling de «marché international», 50% des parts pour l'État, 50% pour AFRICOM...), AFRICOM Commodities DRC SARL. À l'issue d'arrangements douteux, Ida Kamonyi Naserwa, épouse d'un homme politique congolais en vue, se fait bombarder au poste de Directeure générale du PARCAGRI SA. Depuis, soucieuse de se prévenir de toute poursuite en s'assurant d'une immunité parlementaire, elle a fait le choix, comme d'autres membres de cette mafia de premier ordre, de se faire élire «Honorable», préférant elle, la Chambre haute du Parlement où, plus que jamais, seule suffit une montagne de billets de \$US à distribuer à un corps électoral plus réduit... Total des fonds décaissés par ces « partenaires » d'un État failli pour un projet de parc agro-industriel de Bukanga Lonzo présenté comme un projet majeur devant pousser le Congo à l'émergence économique et sociale : 287.050.817,91 US\$.

PILLARDS COL BLANC. Des fonds liquidés par le Trésor public (285.939.621,87 US\$), le reste - soit 115.196,04 US\$ - déboursé par le FPI, le Fonds de Promotion de l'Industrie.

Premier d'une longue liste des personnalités, selon toute vraisemblance, déjà dans le box des accusés, à en croire toutes les sources judiciaires dans la Capitale : Augustin Matata Ponyo Mapon. Il fut de 2003 à 2010 Directeur général du BCeCo, un Bureau central où il coordonne les financements des bailleurs de fonds en tête la Banque Mondiale, destinés à la reconstruction du Congo, déjà à l'époque, selon des articles parus dans des médias congolais, sous de hauts soupçons de détournements de fonds, ministre des Finances de février 2010 à avril 2012, puis, fulgurante ascension, est nommé à cette date, Premier ministre. Battu en 2011 aux élections législatives dans sa province d'origine, le Maniema, Matata Ponyo travaille à mettre en place une mosaïque de partis et regroupements politiques qu'il finance directement - en tête, le parti PR, le Parti Républicain de son ami et ex-mentor Justin Kalumba Mwana Ngongo, et le Regroupement ATEC, l'Alliance pour la Transformation et l'émergence du Congo, dont il est l'Autorité Morale - qu'il affine prudemment au FCC pro-Kabila, tout en étant sur papier membre de l'alors parti présidentiel PPRD et qui recrutent des amis et mentors amenés au gouvernement quand il y devient Premier ministre et de se faire élire... «Honorable Sénateur» en 2019. Pas avant d'avoir obtenu une chaire d'Université longtemps rêvée. Le Premier ministre tient tellement à ses amis que quand en juin 2015, le très puissant ministre des Transports et Communications Justin Kalumba Mwana Ngongo est sous le

(suite en page 6).

Si l'arrêt est pleinement exécuté, Matata aura une mauvaise passe

(suite de la page 5).

coup d'une motion de défiance au Parlement, il lui fait faire le faux malade afin de l'extraire de la battue parlementaire, le fait admettre au centre médical Diamant, au centre-ville, lui signe un ordre de mission, organise son exfiltration à l'étranger quand le ministre se balade dans un salon d'exposition en Europe. À son retour au pays, aucun Député - ni aucun Congolais - ne se souvient de rien.

Sur Bukanga Lonzo, tous les documents authentifiés rassemblés et consultés par Le Soft International (des centaines de pages, des mémos, des témoignages, un rapport d'audit du très réputé comptable de Cleveland Ernst & Young datant de 18 février 2016, etc.) renseignent Augustin Matata Ponyo Mapon comme «auteur intellectuel» (conception, planification, paiements de plus de 83% de fonds à des entreprises sud-africaines directement versés dans des comptes dans le pays de Nelson Mandela où régulièrement la fraternité se retrouve pour le partage du butin de guerre).

C'est lui et lui seul qui gère directement le projet Bukanga Lonzo assisté de son cabinet de la Primature et de son ministre délégué aux Finances Patrice Kitebi Kibol Mvul. Comme d'ailleurs tout autre dossier «faussement économique émergent» de sa Primature validé à la va-vite lors de ses réunions de l'aurore sinon de l'aube, en premier, celle du «secteur productif» qui regroupe des ministères clés d'assiette, et qu'il présente lui-même en cas d'absence du ministre de tutelle ou d'absence avérée de pertinence du ministre. Cas de TransCo, Congo Airways, Immeuble Intelligent, Aéroport Modulaire, Aéroport de N'Djili, gestion des fonds générés par la connexion de la Fibre optique, etc. Souvent, il se passe des avis de l'un de ses Vice-premiers ministres, en l'occurrence, celui en charge du Budget, Daniel Mukoko Samba dont il obtient très vite le 7 décembre 2014 l'éviction du Gouvernement pour absence de collaboration. Sur la fibre optique gérée directement par la Primature au plus grand désarroi des agents et fonctionnaires de la Scpt, n'est-il pas temps que les fameux parlementaires anti-corruption APNAC et LICOCO - des ONG qui ressemblent à des églises de réveil, juste lieu de recueil des fonds - se penchent sur le dossier, lèvent un coin du voile pour voir qui a signé le contrat, comment a été financé en surfacturation le projet Point d'atterrissage Muanda, comment l'affaire BIAC s'est résolue, pourquoi le Congo a raté à Cape Town son basculement quand tous les autres y étaient, pourquoi deux individus ont passé une semaine



Devant la Cour Constitutionnelle, la plus Haute Cour du pays, présidée par Dieudonné Kamuleta Badibanga. DR.

dans un cachot du CNS sous feu Pierre Lumumba Okongo? Certes, ce fut avant la Primature Matata. Mais ce fut un dossier bouclé sous Muzitu et par les Finances... ! Dans ces mêmes colonnes, dans un dossier, «Fibre optique, qui veut cacher qui?», il est écrit : «Pourquoi les Chinois de CITCC (la firme ayant construit la ligne de la fibre optique Muanda-Kinshasa avec des maléfactions, ndr) avaient refusé de se présenter devant la Commission d'enquête parlementaire Mayobo pour être auditionnés ? Qui les avait entetés ? Pourquoi le ministre délégué des Finances Patrick Kitebi Kibol M'vul, actuellement patron du FPI, Fonds de Promotion de l'Industrie - agissant sous les ordres du Premier ministre, Chef du Gouvernement Augustin Matata Ponyo - avait rejeté l'invitation de se présenter devant la Commission parlementaire? Lequel Augustin Matata Ponyo avait été ministre des Finances à l'époque du dossier fibre optique ? Pourquoi le Président Kabila avait-il décidé de ne traiter de ce dossier - son suivi, contrats et paiements ayant été conclus et effectués des mois avant la nomination de Tryphon Kin-kiey Mulumba aux PTNTIC - qu'avec le nouveau ministre au point de lui réserver à lui et à lui seul - non à un quelconque membre du Gouvernement, ni au Premier ministre - sa décision de procéder à l'inauguration

de la station d'atterrissage de Moanda le 8 juillet 2013? À nouveau, pour qui est intéressé par ce dossier de backbone congolais, nulle part, et dans aucune ligne du rapport d'enquête parlementaire, le ministre Tryphon Kin-kiey Mulumba étranger à ce dossier, n'avait été mis en cause. Ce dossier de fibre optique fut géré et bouclé par des ministres (Portefeuille, Finances, PTNTIC), des services et des institutions de l'État (Présidence de la République, SCPT, Banque Centrale, Bureau de coordination des investissements chinois), etc., bien avant l'arrivée de Tryphon Kin-kiey Mulumba en 2012 aux PTNTIC» (n°1464 daté vendredi 16 août 2019 en ligne ven, 16/08/2019 - 17:23). Accusée : Ida Kamonyi Nase-rwa, conseillère du Premier ministre Matata à l'époque de la commission des faits. Interrogée par des OPJ, elle passe aux aveux. «Oui, des paiements furent en effet effectués au compte de la firme sud-africaine AFRICOM». Mais explique n'en avoir eu aucun contrôle. Accusée : Louise Munga Mesozzi, ministre du Portefeuille à l'époque des faits. Originnaire du Sud-Kivu, elle a depuis choisi de se proclamer à la Chambre basse du Parlement comme «Honorable Députée nationale». Citée comme complice dans un incident majeur de morale de gestion, Louise Munga serait

particulièrement visée par la justice, pour n'avoir pas veillé à ce que l'État congolais ne libère que la quotité des parts due au capital social des sociétés PARCAGRI SA, SEPAGRI SA et MARIKIN SA. Mêmes graves accusations dans le cas de la firme AFRICOM. Accusé : Patrice Kitebi Kibol Mvul. Originnaire de Kolo-koso, dans le Kwango, ancien conseiller du ministre des Finances Matata, il succède à son mentor dans l'immeuble de verre et de béton mais comme ministre délégué auprès du Premier ministre Matata Ponyo Mapon. Sorti du Gouvernement le 7 décembre 2014, il retrouve, deux ans plus tard, fin novembre 2016, un poste juteux à la tête du Fonds de Promotion de l'Industrie offert - et pour cause - dans des conditions sombres, par son mentor, à la veille de céder la Primature à l'opposant Udp Samy Badibanga Ntita, désigné au lendemain du dialogue de la Cité de l'Union Africaine. Depuis, en guise de reconnaissance, il confie des marchés dans la totale opacité à ses différences entreprises dont le fameux think tank Congo Challenge, une ONG Fondation Mapon qui financerait des œuvres caritatives dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement communautaire. Kitebi s'emploie à financer et à stipendier partis politiques et médias, de même que cours

et tribunaux, soucieux de se prémunir des conséquences néfastes d'un chaos personnel. S'il ordonne des paiements monstre par le Trésor public dont celui de 40.122.733,10 US\$ en faveur d'une autre firme sud-africaine AEE Power SA en vue du soutirage et de la construction d'un système d'électrification du parc agro-industriel, ce n'est pas pour aider à l'émergence de la province du Kwango dont il est originaire. Il s'agit d'une surfacturation allant jusqu'à près de 20 fois la valeur des factures d'origine. En l'espèce, le montant réel était de 37.659.725,63 US\$. Kitebi et d'autres pillards en col blanc sont cités dans la razzia qui s'opère sur le site sur au moins trente tracteurs, des groupes électrogènes, une dizaine de jeeps tout-terrain de marque Toyota, une dizaine de véhicules benne, des pièces de rechange, des tonnes de maïs, etc. Nombre de ces biens prennent le chemin de sa ferme agricole, à 16 kms de la cité de Mongata, dans la banlieue proche à l'Ouest de Kinshasa, voisine de celle du Directeur de cabinet du Président de la République, Vital Kamerhe Lwa-Kanyingini détenu et, depuis, condamné à 30 ans (20 ans de prison ferme, 10 ans d'inéligibilité). Un rapport circonstancié consulté par Le Soft International cite «Son Excellence Ki-

(suite en page 7).

L'arrêt de la Cour constitutionnelle marque la fin d'un mythe entretenu

(suite de la page 6).

tebi» parmi les personnes coupables «d'actes criminels, vols, pillage, tueries des Congolais dans le parc agro-industriel (...) avec la complicité du commandant Tigre, du Colonel Ramazani, de Nduku-Pala Antoine, Mayala, Mbwa-Mabe et autres». Une vidéo postée sur les réseaux sociaux montre en grande compagnie «Son Excellence» sur le site de Bukanga Lonzo au cœur d'une opération de pillage du matériel du site. Accusé : Matondo Mbungu, Directeur général du BCECo, service dépendant du ministère des Finances dont un précédent D-G ne fut autre que Matata qui, depuis son départ, en 2010 après y avoir exercé sept ans durant, de 2003 à 2010, veille avec génie à la sélection de ses successeurs. Craint-il la découverte d'une boîte de pandore?

Un BCECo qui, en l'espèce, avait la charge du marché d'électrification du parc agro-industriel. La question porte sur la connivence qui aurait existé dans le cadre de ce marché arraché au BCECo et atterri dans le bureau du ministre délégué auprès du Premier ministre en charge des Finances Patrice Kitebi Kibol Mvul, qui ordonne soudain des décaissements en millions de US\$ au bénéfice de la firme sudaf AEE POWER SA.

Les noms d'autres personnalités sont égrenés dans ce scandale à divers niveaux de responsabilité : Henri Yav Mulang, Modeste Bahati Lukwebo, Wivine Mumba, Kabwe Muewu, etc.

Ces personnes, ministres à l'époque des faits, ont notamment pris part à une réunion en 2016 à l'issue de laquelle la D-G du ParaAgri SA, Ida Naserwa, est menacée de révocation par le Premier ministre Matata Ponyo. La question est de savoir ce qui les aurait opposés... Selon toute vraisemblance, il s'agit de savoir qui porte la responsabilité de la gestion des millions de \$US versés par le Trésor public. La main sur le cœur, Ida Naserwa confesse n'avoir jamais eu à gérer plus de 2 millions de \$US dont la subvention du FPI d'un total certifié de 927.962 \$US. Le reste concernerait la paie des salaires et des prestations diverses... Si elle finit par se lâcher le 18 juillet 2016 en dénonçant des détournements massifs, sa trop longue omerta consentante lui porte désormais préjudice.

D'autres irrégularités et non des moindres constatés dans la réalisation de ce projet : bien que disposant d'un actionariat minoritaire, la firme AFRICOM Commodities (PTY) Ltd qui n'a jamais libéré ses parts dans les sociétés PARCAGRI SA et SEPAGRI SA, a été le réel gestionnaire de ces firmes du fait des initiateurs du projet Bukanga Lonzo.

Selon tous les rapports d'audit

qui plongent dans ce dossier et le plombent consultés par Le Soft International, la firme sud-africaine s'est payée, avec ses complices congolais, pas moins de 232.163.936,97 US\$. Accusés : deux sociétés sud-africaines dont la société-écran DESTICLOX Pty Ltd (propriété des mêmes SudAfs Christo Grobler et Pieter Venter, disposant de la même adresse que la firme AFRICOM) qui reçoit des paiements de 11.069.300,09 US\$ dont 510.883,84 US\$ au titre de frais de gestion du Parc rémunérant au passage les membres de la mafia congolaise. Mais à quel titre DESTICLOX Pty Ltd perçoit ces frais de gestion par exemple dès lors que ce contrat lie l'Etat à la firme AFRICOM Commodities (PTY) LTD? Obtenir des paiements pour une activité existante est un cas de détournement des fonds publics. La seconde firme est précisément AFRICOM Commodities (PTY) LTD. Selon tous les audits dont Le Soft International a pris connaissance, en partant du système de surfacturation mis en place par cette mafia sud-africaine de connivence avec des officiels rdcongolais au plus haut niveau de l'Etat, c'est une somme de 34.150.507,00 de \$US qui aurait été affectée au parc de Bukanga Lonzo, «l'estimation des fonds non justifiés représenterait un montant de 204.903.042,00 de US\$». AFRICOM Commodities est aussi accusée d'abus de confiance pour n'avoir pas libéré la quotité du capital social de 15% dans PARCAGRI, 30% dans SEPAGRI et 50% dans MARIKIN».

Il existe plusieurs autres griefs. Telle l'absence de mécanisme de bonne gestion, absence de convocation d'assemblée des actionnaires, abandon des sites exposés à différents pillages perpétrés par les plus hauts dirigeants eux-mêmes - un lot d'engins lourds, véhicules, avarie des intrants agricoles, etc. Des pertes lourdes pour le projet de parc agro-industriel. En mars 2015, à l'annonce du projet, pour faire sexy, que n'a-t-on pas dit? Que n'a-t-on pas écrit?

«Comment le Congo aurait pu l'imaginer? À une heure de route de la Capitale, voici des plaines verdoyantes du Bandundu qui s'étendent à perte de vue, où le tout-terrain glisse en toute liberté en entendant le seul bruit du moteur 12 cylindres! C'est sur ces terres à la suite de la seule volonté de Kabila que s'érige une vraie plate-forme moderne de distribution des produits alimentaires. Lancé en juillet dernier, le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo a donné en mars sa première récolte de maïs. À terme, légumes, fruits, viande de porc, poulets de chair, poissons, œufs, lait, céréales (maïs et soja), etc., vont quotidiennement inonder le marché de produits frais de la Capitale. Il fallait y penser... Le Président de la République, ac-

compagné des chefs des corps (Premier président de la Cour Suprême, Procureur général de la République, Premier ministre, Président de l'Assemblée nationale représenté par son 1er Vice-président, etc.), le Gouvernement au grand complet, des gouverneurs de province invités pour la circonstance, des représentants du corps diplomatique, etc., a donc lancé la première récolte du parc qui s'étend sur 50.000 ha. La récolte qui a commencé en mars se poursuivra jusqu'en avril pour la première saison. Celle de la saison suivante débute en juillet et ira jusqu'en août. Une technologie de la dernière génération permet aux moissonneuses équipées d'un système GPS, de récolter le maïs sur 5.000 ha. Grâce à la technologie installée, ces moissonneuses sauront le rendement de la récolte par zone plantée », écrit Le Soft International, daté 19 mars 2015. Qui poursuit dans la même veine : «L'importance de la récolte au parc conduit à la mise en place d'un ensemble de silos à grains en acier et des bunkers de stockage horizontaux. Un mode de stockage qui offre une préservation efficace et économique à grande échelle de même qu'une disponibilité des grains en fonction de la demande, à en croire l'opérateur sud-africain. Bukanga Lonzo produira à terme dans ses abattoirs 48.000 poulets par jour au moins, traités et emballés.

Les abattoirs du parc - le premier d'une série à voir le jour dans le pays - font partie intégrante de la chaîne d'approvisionnement en viande de porc et de poulets.

Le parc annonce la production journalière de 500 tonnes des légumes pendant les 365 jours de l'année qui iront inonder le marché de Kinshasa sous la marque de fabrique «made in RDC». Outre cela, 500 ménages vont être appuyés dans les activités agricoles grâce à deux projets : le programme des villages agricoles et le réseau africain de forêt moderne, une coopérative des femmes de Bukanga Lonzo.

«Le temps est venu pour transformer l'agriculture congolaise d'un secteur de subsistance en un puissant moteur de développement économique global», avait annoncé Joseph Kabila Kabange. Voici les voies désormais ouvertes » (text, cit.).

Que du rêve finalement imaginé en grande pompe en septembre 2014 par des Ouestafts, présenté comme LA solution au déficit alimentaire chronique congolais, qui ne vit jamais le jour. Une catastrophe financière...

IL CRÉE L'ÉVÉNEMENT.

«Matata Ponyo avait annoncé qu'après Bukanga Lonzo qui s'étendait sur un espace de plus de 70.000 ha entre les rivières Kwango et Lonzo, qui donnerait une production de 4 tonnes de maïs par ha

quand une deuxième récolte était prévue au mois de juillet, d'autres projets similaires allaient naître en série à travers le pays. Il n'eût ni deuxième récolte, ni projet quelconque similaire dans le pays, des sortes de smart cities essayées» (text, cit.). Le 19 août dernier, arrivé à bord d'un petit porteur, le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba s'emploie à exposer l'un de ses prédécesseurs à l'Hôtel du Conseil à la critique de gouvernance facile.

En s'y rendant et, pour la toute première fois depuis un an en dehors de sa province natale katangaise, Ilunga Ilunkamba crée l'événement. À lire les réactions sur les réseaux sociaux après la diffusion sur la télé publique Rtn, de cette visite, on ne pouvait s'imaginer une telle tragédie! Un crime d'Etat dans un pays où 73% de la population vit en insécurité alimentaire.

Le trop tempéré Ilunga Ilunkamba en avait-il eu marre de l'ABC qu'administre à longueur de journée ce l'un de ses prédécesseurs depuis la Chambre haute que lors de ses conférences qui n'en finissent pas et ce Premier ministre qui, un jour, fut convoqué par un cercle de caciques du PPRD qui lui réclamaient sa démission immédiate et qu'il traita comme des jeunes irresponsables alors que des rumeurs faisaient savoir que son remplaçant pouvait être précisément Matata, voulut-il étaler au grand jour un forfait si flagrant et manifeste que la geôle serait recommandée avant dire droit?

Sur Facebook comme sur Tweeter ou sur WhatsApp, il pleut des appels à la très redoutée Inspection Générale des Finances, IGF en sigle, de se saisir du dossier. L'un de ces messages est mortel : «Il a semé des grains de maïs à Bukanga Lonzo et a récolté une Université bling-bling à Kinshasa».

Quidam se rappelle d'une vidéo sur la Toile où l'ex-Chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabange, refuse à plusieurs reprises de serrer la main de son Premier ministre Matata et se demande si cette attitude n'était pas la conséquence de ce qu'il avait vécu en live à Bukanga Lonzo. Ce 19 août, à l'issue de sa visite, Ilunga Ilunkamba dresse un tableau peu reluisant de ce projet qui a coûté plusieurs millions de dollars américains à l'Etat congolais. Il désigne des épandeurs (machines destinées à survoler de terres agricoles) qui n'ont jamais décollé, cloués au sol, des tracteurs neufs jamais utilisés et dont les moteurs ont été retirés et montés sur des baleinières privées, des tonnes d'engrais chimiques abandonnés. Message explicite...

À en croire le reportage de la Rtn, la télé nationale, tous les ministres Sylvestre Ilunga Ilunkamba dénoncent une incurie et une prévarication qui ne sauraient demeurer

impunies. Assistant principal du Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Michée Mulumba, ne garde pas silence après le constat de Sylvestre Ilunga Ilunkamba. Il fait un lien avec le concept «anarqueurs VIP» d'une belle série télé anglaise. «80 millions de \$US pour escroquer 80 millions d'habitants. Ça me rappelle «Anarqueurs VIP, cette belle série TV anglaise que je raffolais jadis», poste-t-il dans un tweet sur son compte.

Député national, André Claudel Lubaya évoque un mensonge que «seule l'impunité endémique peut justifier». Sur cette visite, un site belgo-congolais CheikFitaNews.net écrit : «Les images sont tellement parlantes qu'il n'est pas nécessaire d'écrire un article: des gros engins agricoles en panne et cannibalisés, des hangars à l'abandon. Et tout cela avait été acheté avec l'argent du contribuable congolais». Puis, en cherchant sur le Net, on lit sur le site <https://www.oaklandinstitute.org> : «La mise en place et l'effondrement du projet pilote de parc agro-industriel de Bukanga Lonzo (...) ont donné lieu à d'importantes violations des droits fonciers et des droits humains, de la pollution, du gaspillage de publics, de sérieuses suspicions de détournement de fonds et de corruption, ainsi qu'à une action en justice contre le pays...».

«Le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo a été créé en 2014 dans le cadre d'un partenariat public-privé entre le gouvernement et une SOCIETE SUD-AFRICAINE, Africom Commodities. Il devait utiliser 80.000 hectares de terres pour la production de maïs et d'autres cultures.

L'Etat a dépensé près de 100 millions de \$US d'argent public dans le projet. Cependant, trois ans après son lancement, le projet s'effondrait en 2017. AFRICOM invoquait les coûts élevés et le manque de fiabilité des plans et des paiements du gouvernement. En juillet 2018, l'entreprise intentait une action en justice contre la RDC pour non-paiement de ses dépenses.

Le gouvernement congolais blâme quant à lui AFRICOM pour cet échec». Le sénateur MLC Jacques Ndjoli est à la charge : des produits (farine de maïs, riz, etc.) estampillés Bukanga Lonzo vendus à Kinshasa sont en réalité venus d'ailleurs.

La pub, balancée en boucle, notamment sur la Rtn, d'une femme dégustant du maïs BL n'est qu'attrape-nigaud. Ndjoli va, bien au contraire, se retrouver sur le brasero d'une presse stipendiée pour faire éloges et dithyrambes du Premier ministre honoraire. Le mensonge d'Etat sera mis à nu au lendemain du départ de Matata de l'Hôtel du Conseil.

ALUNGA MBUWA ■
© Copyright 2020
FINPRESS.

Le PCA de la RVA-SA en visite d'inspection à l'aéroport de N'djili à Kinshasa



Sur la trouée d'envol, le PCA Tryphon Kin-kiey Mulumba accompagné du Commandant Vicky Lundula et ses équipes observent les dégâts. DR.

Se reportant aux pouvoirs du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, RVA-SA, notamment l'art. 20 des Statuts de la Société Commerciale dont l'État est l'Actionnaire Unique («Le Conseil d'Administration (...) se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent (...). Il exerce notamment les attributions (...) d'exercer un contrôle permanent de la gestion assurée

par le Directeur Général, de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, auquel cas, le Président du Conseil d'Administration est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission»), le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, a effectué mardi 20 mai une visite d'inspection sur l'Aéroport International de N'djili, à Kinshasa. Une visite intervenue après que des vidéos eurent été diffusées sur les réseaux sociaux

et du texte publié dans certains médias, a-t-il précisé. Extraits des médias.

Une atmosphère de responsabilité et d'engagement a régné hier, mardi 20 mai 2025, à l'Aéroport International de N'djili, dans la partie Est de Kinshasa, à la faveur d'une visite d'inspection effectuée par Tryphon Kin-kiey Mulumba, Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes, RVA-SA. Un exercice stratégique inscrit dans sa dynamique ambitieuse de promouvoir la bonne gouvernance et d'assurer le bon fonctionnement des entités placées sous la charge de la RVA-SA. Accompagné du Commandant Vicky Lundula

Lutshaka, Chef de l'Aéroport International de N'djili, le PCA Tryphon Kin-kiey Mulumba a parcouru la piste jusqu'à la rampe d'approche, visité la salle d'embarquement dédiée aux vols domestiques et palpé du doigt l'état actuel de la Tour de contrôle, notant des avancées importantes qui respectent ses directives formulées lors de ses dernières visites, bien que le plus dur reste à faire.

HALTE À LA MANIPULATION ! Cette ronde du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes est venue donc mettre un terme à une polémique vive née des spéculations sur les réseaux sociaux, où des personnes visi-

blement mal informées ont diffusé des visuels comme pour ternir l'image de l'Aéroport au motif que certains de ses matériels seraient dans un état d'abandon et de dysfonctionnement total. Pour le Professeur Kin-kiey, la RVA-SA, grâce à son Conseil d'Administration, aligne des efforts conséquents et des sacrifices énormes pour répondre à ses engagements et satisfaire aux besoins des populations. À la lumière de ses allégations fournies, la RVA-SA continue, malgré le contexte difficile d'agression menée par le Rwanda et ses supplétifs du M23/AFC, dans l'Est du pays, à faire preuve de résilience et à œuvrer dans la droite ligne de la vision du Président de

la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Pour ce responsable, en tout cas, aucun soupçon de détournement n'est à l'ordre du jour au Conseil d'Administration de la RVA-SA. «Nous sommes ici en mission d'inspection du Conseil d'Administration. Vous avez à côté de moi le commandant de l'Aéroport International de N'djili. Nous sommes venus ici après que ces derniers temps, on a vu des vidéos, lu du texte sur des conflits, sur certains de nos aéroports, à N'djili ou dans nombre d'autres aéroports en province. Au niveau du Conseil d'administration, nous avons décidé de venir voir, écouter, comprendre pour apporter avec ceux que nous allons

rencontrer les solutions aux problèmes qui se posent. Il y a des conflits et aussi une situation de dégradation accélérée des infrastructures. Le Conseil d'Administration a pour attributions l'administration de l'entreprise, la prise des décisions, le suivi de l'exécution de ces décisions, le contrôle de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration de la RVA-SA ne dispose statutairement d'aucune signature à apposer sur quelque contrat que ce soit, n'a aucun compte bancaire, aucun carnet de chèque, aucun contact avec aucune banque. Le Conseil d'Administration de la RVA-SA ne saurait être accusé de détournement de quoi que ce soit», a

(suite en page 11).

Tryphon Kin-kiey Mulumba est reparti sur les sites des aéroports



Une visite d'inspection du Conseil d'Administration de la RVA-SA sur la piste de N'djili pour alerter l'État Actionnaire Unique de la Société. DR.

(suite de la page 10).

déclaré le PCA de la RVA-SA, Tryphon Kin-kiey Mulumba. Lors de la visite, le Commandant Vicky

Lundula Lutshaka a dénoncé avec force la spoliation d'une grande partie de l'emprise de l'aéroport. Des individus totalement

déterminés à défier l'État congolais ont construit tout un quartier, connu sous la dénomination de «Mbata Kuruze», en violation des normes

urbanistiques et sécuritaires. Il a appelé à l'intervention du Gouvernement pour permettre à l'aéroport de reprendre ses droits et d'accélérer

son plan de modernisation pour sa certification à l'échelle mondiale.

La Prospérité
21 mai 20-25, Kinshasa, RDC ■

Cinglant démenti

Le Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, lors d'une visite d'inspection le 20 mai 2025 à l'Aéroport International de N'djili, a démenti avec force les allégations d'un prétendu « détournement des fonds publics » par son conseil, relayées par une certaine presse.

Statutairement, son Conseil d'Administration ne dispose d'aucune signature à déposer sur quelque contrat que ce soit (n'a jamais signé aucun contrat) - ça doit être clair -; il ne dispose d'aucun compte bancaire, d'aucun carnet de chèques, n'a de contact avec aucune banque. Il a dit sa détermination à œuvrer pour le redressement de la Société de l'État

par voie des moyens prévus par les textes statutaires et réglementaires.

« C'est vrai que les comptes de la société RVA-SA (gérée au quotidien par la Direction Générale, ndlr) sont au rouge et c'est la situation de toutes les entreprises publiques, mais comme Conseil d'Administration qui administre la société, il a des responsabilités face à l'État, propriétaire et actionnaire unique de la société. Conformément aux attributions du Conseil d'Administration, le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba a annoncé la mise en place par l'une des dernières réunions du Conseil d'Administration d'une task-force, votée à l'unanimité, placée sous la présidence d'un administrateur, qui va chercher à recouvrer, par voie des huissiers de justice, une dette non recouvrée de 136 millions de \$US.

Grâce Kenye
7SUR9.CD ■

La trouée d'envol de N'djili envahie

Sur la piste de l'Aéroport International de N'djili, à Kinshasa, la trouée d'envol qui est un espace qui doit être dégagé de tout obstacle en vue de permettre à un avion de s'élever en toute sécurité après son décollage, selon la réglementation de l'Aviation civile, est envahie d'immeubles, ce qui repousse la certification par l'OACI de cet aéroport international, le premier du pays.

«Avec des constructions d'immeubles dans la trouée d'envol (l'espace sécurisé, dégagé permettant à un avion de s'élever en toute sécurité après son décollage, ndlr), nous ne pouvons pas avoir la certification de notre

aéroport», se plaint le commandant de l'Aéroport International de N'djili, Vicky Lundula Lutshaka. Hier mardi 20 mai, Tryphon Kin-kiey Mulumba, Président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, RVA-SA, a effectué une visite d'inspection à l'aéroport international de N'djili. Kin-kiey a tenu à «voir, écouter, comprendre les autorités de l'aéroport, notamment le Commandant, pour tirer au clair cette situation. S'il faut l'amener au niveau de l'État, nous le ferons. Nous allons faire la visite de l'emprise et voir ce qu'est exactement le problème». Au cours de cette visite effectuée en compagnie du Commandant de l'Aéroport et de Cadres de commandement de l'aéroport, le PCA a été choqué de constater la spoliation

effective du site de la RVA-SA. Comme des champignons, des maisons sortent un peu partout de terre dans la trouée d'envol. Vicky Lundula Lutshaka explique qu'il s'agit d'une zone où il ne devrait y avoir aucun obstacle, tels des arbres, des bâtiments ou des obstacles naturels, qui pourraient entraver le décollage d'avion. Malheureusement c'est ce à quoi le quartier «Mbata Kuruze», situé dans la trouée d'envol, et où des maisons s'étendent à vue d'œil, expose des avions. Face à cette situation d'extrême gravité, le Président du Conseil d'Administration plaide pour une action urgente de l'État Actionnaire Unique. «Au niveau de l'État, une décision forte doit être prise pour que tous ces espaces soient dégagés d'obstacles. Des situa-

tions comme cela ne nous arrangent pas, n'améliorent pas l'image du pays et de la RVA-SA», a-t-il déclaré aux médias présents. Embouchant la même trompette, le Commandant de l'aéroport précise : «La réglementation exige que cet espace soit dégagé. On doit raser toutes ces maisons pour respecter la réglementation. Avec ces constructions, nous ne pouvons pas avoir la certification de notre aéroport. La trouée d'envol est un élément essentiel de la sécurité aéronautique, car elle permet d'éviter les accidents causés par des obstacles lors du décollage». L'autorité de la RVA-SA dénonce donc l'occupation illégale d'une partie de cette emprise aéroportuaire mettant en péril des vies humaines à proximité immédiate de la piste d'atterrissage.

«Vous savez que l'occupation d'une emprise aéroportuaire met en danger le vol des avions, la vie des passagers, ainsi que les habitants au sol. C'est une situation que nous déplorons», a souligné le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba. À l'Aéroport International de N'djili, le commandant de la RVA-SA explique que le terrain concerné se situe à environ 900 m au-delà de rampes d'approche. L'identité des propriétaires des maisons n'est pas connue, mais on croit savoir que ce sont des épaules galonnées pour la plupart. L'État va-t-il écouter l'alerte du Président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, et passer à l'action, comme cela a été fait pour le site de l'ex-Onatra à Kinshasa ?

Forum des As,
Kinshasa, RDC, mercredi 21 mai 2025 ■

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benjamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur le Groenland

aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assènet-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Le deal minerais contre sécurité semble avancer avec Donald Trump

Lors de la rencontre le 21 mai 2025 à la Maison Blanche dans le Bureau ovale avec le président sud-africain Cyril Ramaphosa invité, le président américain Donald Trump a décrit le conflit dans les Kivu comme une confrontation directe entre deux pays, le Congo et le Rwanda, ne présentant nullement le groupe rebelle M23 comme un acteur indépendant.



Le présidents Donald Trump et Cyril Ramaphosa réunis au Bureau Ovale à la Maison Blanche. DR.

Une prise de position en soutien des accusations congolaises sans cesse répétées qui montrent le rôle du Rwanda dans la déstabilisation de la région. Donald Trump a vanté les efforts diplomatiques de son administration, notamment via ceux de son envoyé spécial, Massad Boulos, qui a facilité un accord préliminaire signé par Kinshasa et Kigali le 25 avril 2025 à Washington. Cet accord signé par les ministres des Affaires étrangères congolaise Thérèse Kayikwamba Wagner et rwandaise Olivier Nduhungirehe, vise à instaurer un cessez-le-feu et pourrait marquer un tournant pour une région ravagée par des décennies de violence. Le Kivu, riche en minerais comme le cobalt et le coltan, est en proie à des conflits depuis plus de trente ans, déclenchés notamment par le génocide rwandais de 1994. Les milices hutu, dont les FDLR, se sont réfugiées dans cette région, entraînant des interventions répétées du Rwanda de Paul Kagame. Bien que

Kigali justifie ses actions par la nécessité de neutraliser les rebelles rwandais, des rapports des Nations Unies et des analystes révèlent des motivations liées au contrôle des ressources et à l'hégémonie régionale. Le mouvement M23, réapparu en 2021 et soutenu par les forces rwandaises, les FDR, Rwandan Defence Force, a intensifié la crise par la prise d'importantes villes comme Goma et Bukavu en 2025, en déplaçant près d'un million de personnes. Cette situation aggrave une catastrophe humanitaire, avec plus de 10 millions de morts et des millions de déplacés depuis les années 1990. Sous Félix Tshisekedi, depuis 2019, le Congo lutte pour reprendre le contrôle de ses territoires du Kivu. Malgré ses richesses, le Congo souffre d'une gouvernance fragile et d'une armée sous-équipée, les FARDC, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo,

confrontée à la complicité internationale dans l'exploitation des ressources et à l'infiltration de ses rangs.

«**JE VEUX LA PAIX**». Kinshasa accuse Kigali d'activer les offensives du M23, une position corroborée par des enquêtes des Nations Unies qui portent notamment sur la présence de 4.000 soldats rwandais RDF présents dans les Kivu. En parallèle, Kinshasa renforce les alliances régionales, notamment avec la SADC, Southern African Development Community (Communauté de Développement d'Afrique Australe), et l'Afrique du Sud, dont les troupes soutiennent le Congo. Ses réformes visent à moderniser les FARDC et à mobiliser les milices Wazalendo, qui jouent un rôle clé dans la défense des communautés locales face au M23, malgré des moyens limités. Lors de la visite de Cyril Ramaphosa, à la Maison blanche,

Trump a insisté sur le coût humain du conflit, soulignant que la diplomatie est un investissement modeste face aux conséquences d'une guerre prolongée. En qualifiant le conflit de guerre entre États, le président américain a implicitement reconnu le rôle du Rwanda, alignant sa rhétorique sur celle de Kinshasa. Cette approche contraste avec l'ambiguïté des politiques occidentales passées et met en avant l'urgence d'une solution. L'accord du 25 avril 2025, signé sous l'égide du secrétaire d'Etat Marco Rubio, reflète l'engagement américain à promouvoir la paix, tout en servant des intérêts stratégiques : contrer l'influence chinoise en sécurisant l'accès aux minerais congolais essentiels aux technologies modernes. Le Rwanda sous Paul Kagame depuis 1994, maintient une image de stabilité tout en intervenant au Congo. Des rapports confirment que les forces rwandaises

soutiennent le M23, exploitant les minerais congolais pour renforcer leur économie. La reconnaissance par Trump du conflit comme une guerre Congo-Rwanda fragilise la position de Kagame, qui invoque la menace des FDLR pour justifier ses actions. La pression américaine, via les efforts de Massad Boulos pour exiger le retrait des troupes rwandaises, pourrait forcer Kigali à revoir sa stratégie, bien que son régime ait historiquement résisté aux critiques internationales grâce à ses alliances occidentales. Ce conflit, aux enjeux géopolitiques majeurs, oppose les intérêts des grandes puissances, notamment les États-Unis et la Chine, pour le contrôle des ressources congolaises. Un Congo stable sous Tshisekedi pourrait attirer des investissements occidentaux, stimulant le développement économique. Un accord de paix durable, soutenu par les États-Unis, l'Union Africaine

et la SADC, pourrait transformer la région des Grands Lacs, en sécurisant les territoires, en réduisant la violence et en permettant une gestion équitable des richesses. Cependant, des défis subsistent : la résistance potentielle du Rwanda, la complexité des dynamiques régionales et la nécessité de réformes internes au Congo pour garantir une paix durable. Lors de cette rencontre avec Cyril Ramaphosa, Donald Trump a déclaré : «Je veux la paix. Je veux le bonheur. Je veux la santé. Vous avez des terres incroyables et une valeur inestimable. Beaucoup de pays n'ont pas cette valeur. Nous sommes confrontés à une situation dont vous avez probablement entendu parler. Nous y sommes parvenus grâce à des personnes très talentueuses. Nous avons contribué à régler une guerre qui faisait rage depuis des années, au Rwanda et au Congo. Et je pense que nous y sommes

parvenus. Croyez-le ou non, je pense que nous y sommes parvenus». Désignant Massad Boulos, il lui a demandé d'«en dire quelques mots, mon ami»? Et le Conseiller principal de répondre par l'affirmative : «Oui. Il y a quelques semaines, les deux parties ont signé la Déclaration de principes dans laquelle elles s'accordaient sur la voie à suivre. Elles ont toutes deux soumis leurs projets d'accord de paix et nous en avons élaboré un qui intègre leurs deux suggestions. Nous le leur avons remis et sommes en train de le finaliser». Washington veut accélérer l'ère de la paix dans les Grands Lacs. Des Sénateurs démocrates et républicains Jim Risch, R-Idaho, Jeanne Shaheen, D-New Hampshire, Chris Coons, D-Delaware, Ted Cruz, R-Texas, Cory Booker, D-New Jersey et John Cornyn, R-Texas, ont exprimé vendredi leur préoccupation face à l'escalade du conflit entre Kinshasa et Kigali. «L'escalade du conflit a dramatiquement aggravé l'instabilité régionale, déplacé des centaines de milliers de personnes et engendré de profondes souffrances. Nous exhortons toutes les parties à continuer à négocier de bonne foi et dans le respect de la Déclaration de principes, en s'appuyant sur les efforts dirigés par les Africains», ont-ils conclu, en saluant la signature d'une Déclaration de principes, initiative parrainée par le secrétaire d'Etat Marco Rubio qui marque «une étape claire vers une résolution durable du conflit». **avec AGENCES**

Le budget rectificatif en baisse de 1,7%

Un budget rectificatif en baisse de 1,7% pour 2025 a été présenté et adopté par le Conseil des ministres réuni vendredi 23 mai autour du Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Selon le compte-rendu

du qui a été fait de cette réunion par le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya Katembwe, «le budget révisé est fixé à 50.691,8 milliards de CDF (environ 17,2 milliards de \$US), en équilibre entre recettes et dépenses, soit une baisse de 1,7% par rapport au budget initial (qui fut) de 51.553,5 milliards de CDF». Selon la

source, le collectif budgétaire repose sur une croissance du PIB attendue à 5,3%, une inflation moyenne de 8,8%, un taux de change moyen de 2.859,2 CDF pour 1 \$US, et un PIB nominal estimé à 2.239.489,7 milliards de CDF. La pression fiscale est révisée à la baisse, passant de 15,1% à 12,5%, en raison d'une diminution des

recettes courantes. Le Conseil des ministres a également précisé que le budget rectificatif met l'accent sur la gratuité de l'enseignement, la couverture santé universelle, la poursuite du PDL-145T, la diversification de l'économie et la préservation du pouvoir d'achat. Le ministre d'Etat du Budget, Aimé Boji Sangara Bamanyirue,

a souligné en Conseil des ministres qu'il s'agit d'un budget de «combat», prenant en compte les effets de l'agression rwandaise contre le Congo, des mesures de réduction du train de vie des institutions, du renforcement des crédits pour la défense et la sécurité, de l'augmentation des charges diplomatiques et commu-

nicationnelles, des dépenses humanitaires, du programme PDDR, ainsi que du démarrage du fonds d'investissement stratégique. Pour assurer la soutenabilité des Finances publiques, le collectif budgétaire est aligné sur l'objectif du solde budgétaire intérieur du programme avec le FMI, Fonds Monétaire International,

intégrant un appui budgétaire de 165,4 millions de \$US de la Banque mondiale et un financement de 266,7 millions de \$US attendu du FMI dans le cadre du programme FEC. Ces appuis permettront de financer partiellement le déficit au niveau des investissements, a poursuivi Aimé Boji Sangara Bamanyirue. **avec AGENCES**

George Forrest lance son livre « L'Afrique peut nourrir le monde »

C'est un Congolais - un vrai alors - ce George Arthur Forrest et c'est sans doute pour cela que le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a tenu à rehausser de sa présence et présider la cérémonie de vernissage de l'ouvrage que cet octogénaire toujours debout, toujours aussi en action, vient de sortir sur le marché.



Le milliardaire George Arthur Forrest et le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. DR.

Mercredi 14 mai 2025, Fleuve Congo Hotel. Quel décor déployé dans le lobby de ce palace 5 étoiles érigé en 1972 par Mobutu, qui s'appelaient alors le CCIZ, le Centre de Commerce International du Zaïre, transformé en 2012 en hôtel de luxe par un homme d'affaires chinois, Simon Cong, avec au pied de l'énorme marche qui conduit vers les salles des spectacles une colonne d'hôtesse d'accueil arrivées la veille de l'espace Grand Katanga, dans le Sud-Est du pays, à deux heures de vol, dans le hall au premier étage, dans la grande salle des spectacles avec ses strapontins tapis de rouge, puis dans la salle à la remontée où les invités triés sur le volet allaient se retrouver deux heures plus tard pour le cocktail, aux alentours de 21:00'. Ce qui fut hier le Kempinski Fleuve Congo Hotel, passé plus tard dans les mains de la maque Blazon Hotels pour faire Fleuve Congo Hotel by Blazon Hotels, considéré à Kinshasa comme l'antichambre du Pouvoir, allait accueillir le Président du pays et le Président de Groupe Forrest International, le milliardaire George Arthur Forrest pour la cérémonie de vernissage de l'ouvrage intitulé «L'Afrique peut nourrir le monde» (2024, Paris XIème arrondissement, éd., Le Cherche Midi, préface de Macky Sall, 18,50 €). « Merci George pour cette contribution très importante à la République Démocratique du

Congo, mais aussi à l'Afrique, car cela va vraiment être une sorte de bible pour ceux qui vont se lancer avec nous dans ce rêve de faire la revanche de l'agriculture sur les mines », déclare Félix Tshisekedi en mouillant précautionneusement l'ouvrage de gouttes de Champagne. Quand il prend la parole, George Arthur Forrest explique que «par son importance vitale, l'agriculture est au cœur de la vie et doit de ce fait être hissée comme une priorité dans la définition et la mise en œuvre de nos politiques publiques».

AU CŒUR.

Ci-après : « Excellence, Monsieur le Président de la République, après mon premier livre un siècle de rêves publié il y a deux ans à l'occasion de la commémoration du centenaire de présence effective, affective et active de la famille Forrest en RDC, bis repetita, vous voici de nouveau avec moi, ma famille, mes collaborateurs, mes invités et nos amis, pour le baptême de mon nouveau-né L'Afrique peut nourrir le monde. Votre présence officielle, avec sa touche toute amicale, m'honore et m'oblige. L'honneur qui m'est fait est immense, et me voilà exposé à manquer des mots qui conviendraient pour vous dire combien je vous suis reconnaissant d'avoir pris, dans votre emploi du temps très chargé, un temps précieux pour me le consacrer. Votre présence m'honore, ai-je dit. Mais en

plus, et au-delà de l'honneur, votre présence m'oblige. Elle m'oblige à redoubler d'efforts et d'imagination créatrice, elle m'oblige à m'investir davantage et à pousser encore plus loin pour que le titre de mon ouvrage résonne de tout son sens, pour qu'ensemble, conformément à votre engagement et à vos ambitions, dans la continuité de votre action, nous puissions assurer à notre cher Congo sa sécurité alimentaire, première étape vers la souveraineté alimentaire de notre chère Afrique. Pour en avoir plusieurs fois discuté avec vous, dans le secret de votre bureau et ailleurs, je sais combien ce sujet est au cœur de vos préoccupations, je sais combien il vous tient à cœur. Pour toutes ces raisons, et pour bien plus encore, j'ai à vous témoigner de ma gratitude infinie, et je le fais bien volontiers, et bien sincèrement, je vous assure. Sécurité et souveraineté alimentaires, voilà un sujet crucial pour notre présent et déterminant pour notre futur. Par son importance vitale, l'agriculture est au cœur de la vie et doit de ce fait être hissée comme une priorité dans la définition et la mise en œuvre de nos politiques publiques. Dans un contexte où le continent demeure dépendant des importations pour nourrir sa population, il ne saurait y avoir de doute sur notre volonté d'impulser une révolution agricole afin de permettre aux citoyens

africains de consommer ce que l'Afrique, notre terre-mère, est capable de produire. Relever le défi de l'agriculture et de la transformation de ses produits sur le continent a une triple finalité positive: D'abord, il s'agit d'arriver à l'autosuffisance alimentaire pour les populations; ensuite de renverser la courbe de notre balance commerciale; et enfin de créer des millions d'emplois décents et durables grâce au travail acharné de la terre. Mais à y regarder de plus près, au regard de notre potentiel inouï et de notre situation de dépendance à l'aune de nos importations, nous pouvons à juste titre parler de scandale agricole. Scandale agricole. Mais que disent d'un scandale les savants dictionnaires «Robert» et «Larousse»? Ensemble ils s'accordent pour déclarer que le mot scandale renvoie à un «fait qui heurte la conscience, le bon sens, la morale et suscite l'émotion, la révolte». Voilà que ces deux outils précieux nous donnent le ton et nous orientent clairement vers le cœur du sujet du livre qui nous réunit. Notre pays produit moins de la moitié de la nourriture que nous consommons. Aussi, plus de la moitié de ce que les Congolais mangent est importée. Il s'agit bel et bien d'un scandale au regard du potentiel énorme et des richesses gigantesques que contient notre sol, hélas largement inexploitées. Le Congo, c'est 66% de territoire couvert de forêts et un poten-

tiel hydrographique considérable avec le fleuve Congo, qui inonde de larges étendues de terre. Les immenses terres fertiles, la pluie abondante, le soleil en permanence font que notre pays dispose du plus grand potentiel en Afrique pour produire des aliments de haute qualité à faible coût. Le fleuve Congo, en termes de débit, est le premier sur le plan africain et le deuxième sur le plan mondial. Sa disponibilité en eau renouvelable est évaluée à plus de 300 milliards de m3 par an. Et ce n'est pas tout, il pleut sur notre pays 9 à 10 mois par an. Avec nos 80 millions d'hectares de terres arables et environ 100 millions de Congolais dont 60 % ont moins de 20 ans, le Congo est d'abord un pays agricole avant d'être minier. Cet immense potentiel humain, foncier, hydraulique et climatique justifie que l'on parle de notre pays comme un scandale agricole après l'avoir longtemps désigné comme un scandale géologique, avec un sous-sol riche mais dont les matières premières ne profitent pas assez aux Congolais. Il est une chose de constater et de nommer le scandale comme il est une autre d'en assumer la responsabilité et de s'engager à renverser cet ordre pour transformer le cours de l'histoire, de contredire les projections catastrophistes pour asseoir enfin les bases d'une agriculture moderne comme levier principal d'une économie conquérante. C'est à cela et dans cela, que vous

vous êtes engagé, Excellence Monsieur le Président de la République. Mais après cet acte fort qui est le vôtre, il nous appartient, à nous opérateurs économiques, industriels et investisseurs, dans un bel élan patriotique, de transformer cette vision qui est la vôtre en une réalité sur le terrain et dans le quotidien des Congolaises et des Congolais. Et c'est pour jouer ma partition, dans la symphonie dont vous le chef d'orchestre et battez la mesure, que j'ai fait le choix, en tant qu'entrepreneur congolais et africain, soucieux du devenir de mon pays et de mon continent, de lancer le vaste et ambitieux programme pour mettre le grenier de notre pays à l'intérieur de ses frontières. C'est ainsi que je travaille depuis quelques années sur un immense chantier: le projet GoCongo, dont l'ambition est de contribuer à nourrir 90 millions de Congolais, de lutter contre l'inflation des denrées alimentaires et de s'attaquer à la déforestation. GoCongo est un exemple et peut servir de modèle pour attirer des investissements massifs et diversifiés. Mon rêve est de contribuer à faire du Congo un pays auto-suffisant et donc souverain ; de faire de notre pays le grenier de l'Afrique. Et cela est de l'ordre du possible. C'est du haut de mon âge et de ma longue expérience des affaires que je m'exprime sans jamais renoncer au devoir d'humilité qui m'oblige à être à l'écoute de tous

pour toujours continuer d'apprendre de chacun. Avec mes partenaires et collaborateurs, nous avons tracé un chemin pour une agriculture ambitieuse, moderne et durable. Mais rien ne peut connaître un succès à long terme sans l'apport de toutes les parties prenantes. Ainsi l'État a un rôle majeur à jouer à nos côtés pour faire du scandale agricole congolais le terreau fertile d'une grande révolution pourvoyeuse de tous nos aliments de base, créatrice d'emplois en quantité et en qualité et hautement génératrice de valeur ajoutée. Avec humilité, mais avec la gravité et l'espérance qui s'attachent à une urgence, ici et maintenant, du haut de mon âge, je tiens à vous redire que cet axe de votre combat pour une revanche du sol sur le sous-sol, il est aussi le combat de ma vie, de ce qu'il me reste à vivre. Voilà pourquoi, je vous demande non pas de pousser - vous le faites déjà - mais d'inviter et d'inciter davantage tous vos collaborateurs pour qu'ils soient à la hauteur de votre engagement et de votre vision pour mieux les décliner avec nous. C'est en déclinant vos ambitions et en traduisant vos directives en actions qu'ils s'attelleront, avec nous, à mettre en place des infrastructures modernes, routières et ferroviaires, afin de permettre l'acheminement rapide et sûr des produits souvent périssables vers les différents marchés de ce vaste pays».

LE SOFT ■

Mordu 200 fois, l'homme a permis la fabrication d'un antivenin attendu

Il a été mordu 200 fois. Cela a permis de fabriquer un antivenin de serpent « sans précédent ».

Le sang d'un Américain qui s'est délibérément injecté du venin de serpent pendant près de deux décennies a permis de créer un antivenin « inégalé », affirment des scientifiques. Des anticorps trouvés dans le sang de Tim Friede ont démontré leur capacité à protéger contre des doses mortelles provenant d'un large éventail d'espèces lors de tests sur des animaux.

Les thérapies actuelles doivent être adaptées à l'espèce de serpent venimeux par laquelle la personne a été mordue. Mais la mission de dix-huit ans de Friede pourrait constituer une étape importante dans la découverte d'un antivenin universel contre toutes les morsures de serpent, qui tuent jusqu'à 140.000 personnes par an et laissent

trois fois plus de personnes amputées ou handicapées. Au total, M. Friede a subi plus de 200 morsures et plus de 700 injections de venin qu'il a préparé à partir de certains des serpents les plus mortels au monde, dont plusieurs espèces de mambas, de cobras, de taïpans et de kraits. Au départ, il souhaitait renforcer son immunité pour se protéger des serpents, documentant ses exploits sur YouTube.

MORSURES DE COBRA.

Mais cet ancien mécanicien de camions a déclaré avoir « complètement raté sa chance » dès le début, lorsque deux morsures de cobra successives l'ont plongé dans le coma. « Je ne voulais pas mourir. Je ne voulais pas perdre un doigt. Je ne voulais pas manquer le travail », a-t-il déclaré.

La motivation de Friede était de développer de meilleures thérapies pour le reste du monde, expliquant : « C'est devenu un mode de vie et j'ai continué à me

battre, à me battre, à me battre aussi fort que possible, pour les personnes qui vivent à 13.000 kms de chez moi et qui meurent de morsures de serpent ».

L'antivenin est actuellement fabriqué en injectant de petites doses de venin de serpent à des animaux, comme les chevaux. Leur système immunitaire combat le venin en produisant des anticorps, qui sont ensuite récoltés pour être utilisés comme traitement. Mais venin et antivenin doivent être parfaitement adaptés, car les toxines contenues dans une morsure venimeuse varient d'une espèce à l'autre. Il existe même une grande variété au sein d'une même espèce : l'antivenin fabriqué à partir de serpents en Inde est moins efficace contre la même espèce au Sri Lanka. Une équipe de chercheurs a commencé à rechercher un type de défense immunitaire appelé anticorps neutralisants à large spectre. Au lieu de cibler la partie d'une toxine qui la rend

unique, ils ciblent les parties communes à des classes entières de toxines.

C'est à ce moment-là que le Dr Jacob Glanville, directeur général de la société de biotechnologie Centivax, a rencontré Friede. « Je me suis immédiatement dit : « Si quelqu'un au monde a développé ces anticorps neutralisants à large spectre, c'est bien lui », alors je l'ai contacté », a-t-il déclaré. « Lors du premier appel, je lui ai dit : « Cela pourrait être gênant, mais j'aimerais bien mettre la main sur un peu de votre sang ». Friede a accepté et le travail a reçu une approbation éthique, car l'étude ne prélèverait que du sang, plutôt que de lui administrer davantage de venin. La recherche s'est concentrée sur les élapidés - l'une des deux familles de serpents venimeux - tels que les serpents corail, les mambas, les cobras, les taïpans et les kraits. Les élapidés utilisent principalement des neurotoxines dans leur venin, qui paralyse leur victime et est mortel

lorsqu'il bloque les muscles nécessaires à la respiration.

Les chercheurs ont sélectionné 19 élapidés identifiés par l'Organisation mondiale de la santé comme faisant partie des serpents les plus mortels de la planète. Ils ont ensuite commencé à analyser le sang de Friede à la recherche de défenses immunitaires. Leurs travaux, détaillés dans la revue Cell, ont identifié deux anticorps largement neutralisants capables de cibler deux classes de neurotoxines. Ils ont ajouté un médicament ciblant une troisième classe pour composer leur cocktail antivenimeux.

Lors d'expériences sur des souris, ce cocktail a permis aux animaux de survivre à des doses mortelles de 13 des 19 espèces de serpents venimeux. Ils bénéficiaient d'une protection partielle contre les six autres.

Il s'agit d'une protection d'une ampleur « inégalée », selon le Dr Glanville, qui a déclaré qu'elle « couvre probablement un grand nombre

d'élapidés pour lesquels il n'existe actuellement aucun antivenin ».

L'équipe tente d'affiner les anticorps et de voir si l'ajout d'un quatrième composant pourrait assurer une protection totale contre le venin des élapidés.

L'autre classe de serpents - les vipères - dépend davantage des hémotoxines, qui attaquent le sang, que des neurotoxines. Au total, le venin de serpent contient une douzaine de grandes classes de toxines, dont des cytotoxines qui tuent directement les cellules.

« Je pense que d'ici 10 à 15 ans, nous aurons un antivenin efficace contre chacune de ces classes de toxines », a déclaré le professeur Peter Kwong, chercheur à l'université Columbia. Et la chasse se poursuit dans les échantillons de sang de Friede.

« Les anticorps de Tim sont vraiment extraordinaires ; il a appris à son système immunitaire à acquérir cette reconnaissance très large », a déclaré le

professeur Kwong. L'espoir ultime est de disposer soit d'un antivenin unique capable de tout faire, soit d'une injection pour les élapidés et d'une autre pour les vipères. Le professeur Nick Casewell, directeur du centre de recherche et d'intervention sur les morsures de serpent à la Liverpool School of Tropical Medicine, a déclaré que l'étendue de la protection rapportée était « certainement nouvelle » et constituait « une preuve solide » de la faisabilité de cette approche. « Il ne fait aucun doute que ces travaux font avancer le domaine dans une direction prometteuse ». Il a toutefois averti qu'il restait « beaucoup de travail à faire » et que l'antivenin nécessitait encore des tests approfondis avant de pouvoir être utilisé chez l'homme. Pour Friede, atteindre ce stade « me fait plaisir ». « Je fais quelque chose de bien pour l'humanité et c'était très important pour moi. J'en suis fier. C'est vraiment génial ».

avec AGENCES ■

L'effet du café sur le corps humain

Si l'on vous a déjà prévenu que boire du café pendant ou juste après un repas était une mauvaise idée, il y a peut-être une part de vérité.

Le café contient plus de 1.000 composés chimiques, et certains d'entre eux, comme la caféine, les polyphénols et les tanins, peuvent interférer avec l'absorption des nutriments présents dans les aliments. La bonne nouvelle, c'est que pour la plupart des gens, ces effets sont minimes, pas assez importants pour entraîner des carences. Les nutriments sont des substances présentes dans nos aliments et nos boissons qui assurent certaines fonctions vitales pour l'organisme. L'homme a besoin de différents nutriments pour rester en bonne santé. « L'absorption n'est pas totalement blo-

quée ; il peut simplement y avoir une certaine réduction », explique Alex Ruani, doctorant en éducation aux sciences de la nutrition à l'University College London et responsable de l'enseignement scientifique à la Health Sciences Academy.

L'impact dépend de la force du café, de la quantité de nutriments consommée et des facteurs de risque individuels tels que l'âge, le métabolisme, l'état de santé et la génétique, poursuit Ruani.

Les nutriments dont il est question comprennent le calcium, le fer et les vitamines B. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter si « vos apports nutritionnels sont déjà suffisants, mais pour les personnes au bord de la carence ou dont les apports sont déjà faibles, une consommation excessive de café pourrait contribuer à un épuisement supplémentaire », explique Emily Ho, directrice de l'Ins-

titut Linus Pauling et professeure à la Faculté de santé de l'Université d'État de l'Oregon.

PRUDENCE.

Qui devrait être prudent avec son cappuccino ? Depuis les années 1980, des études ont associé le café à une absorption plus faible du fer. « Lorsque vous buvez du café au cours d'un repas, les polyphénols qu'il contient peuvent se fixer à certains minéraux dans votre système digestif », explique Ho. Qui explique que ce processus de liaison peut rendre l'absorption du fer plus difficile par l'organisme, car les minéraux doivent traverser les cellules intestinales pour passer dans la circulation sanguine. « S'ils restent fixés aux polyphénols, ils traversent simplement l'organisme et sont excrétés ». Cela est particulièrement important pour le fer, notamment celui présent dans les ali-

ments d'origine végétale, appelé « fer non hémérique ».

Le fer non hémérique présent dans des aliments comme les fruits et légumes est plus difficile à absorber par l'organisme. Les polyphénols du café, en particulier l'acide chlorogénique, peuvent se fixer à ce type de fer, l'empêchant d'être correctement absorbé dans la circulation sanguine. Par conséquent, le fer reste fixé à ces composés lors de son passage dans le système digestif. Il est finalement excrété au lieu d'être utilisé par l'organisme. Tout cela signifie que les personnes souffrant d'anémie ferriprive doivent être prudentes et éviter de boire du café trop près de repas riches en fer.

« Il est préférable de savourer son café au moins une heure avant ou quelques heures après avoir consommé des aliments riches en fer afin d'éviter qu'ils ne se mélangent dans

l'estomac », explique Alex Ruani.

Les femmes menstruées et enceintes font souvent partie de ces personnes et doivent surveiller leur taux de fer. Elles ont généralement besoin de plus de fer et sont plus sujettes à l'anémie ferriprive ; il est donc conseillé de surveiller leur consommation de café. Le calcium est essentiel à la santé osseuse. Pourtant, 9 % des 16-49 ans dans certains pays tel le Royaume-Uni consomment moins que l'apport minimal de référence en calcium, ANR, par l'alimentation. Ce déficit les expose à un risque de fragilité osseuse plus tard dans la vie. Nos reins éliminent les déchets et l'excès d'eau du sang (urine) et contribuent à l'équilibre des substances chimiques (comme le sodium, le potassium et le calcium) dans l'organisme. Ils produisent également des hormones. Des études

indiquent que la caféine pourrait rendre plus difficile la rétention du calcium par l'organisme en interférant avec son traitement par les reins et son absorption par les intestins.

Là encore, ces effets sont minimes et plus importants chez les personnes ayant déjà un régime pauvre en calcium ou présentant un risque accru de problèmes osseux. « Une étude populaire publiée dans la revue Osteoporosis International indique que la caféine pourrait contribuer à la perte osseuse en interférant avec le métabolisme osseux, explique Ruani. Mais d'autres études sont nécessaires pour déterminer l'impact réel de la caféine sur le risque d'ostéoporose ». Le calcium peut être stocké par l'organisme ; il n'est donc pas nécessaire d'en consommer la quantité quotidienne recommandée. Cependant, sur une période de plusieurs mois, les adultes âgés

de 19 à 64 ans devraient consommer en moyenne environ 700 mg de calcium par jour. Il est également important de garder à l'esprit que la caféine a un effet diurétique, c'est-à-dire qu'elle augmente la fréquence des mictions. « Cela peut entraîner une perte de vitamines hydrosolubles (comme certaines vitamines B) et de minéraux (comme le fer et le calcium), car l'excrétion joue un rôle dans la régulation de leurs concentrations dans l'organisme », ajoute Ho. Passer au thé ? Certaines préoccupations s'appliquent également au thé. « Les polyphénols contenus dans le thé peuvent avoir un effet similaire sur la biodisponibilité des nutriments. Il est donc important de bien choisir le moment de votre consommation de thé si vous vous souciez de l'absorption des nutriments », prévient Ho.

avec AGENCES ■

Le mouvement les Justes du Congo voit officiellement le jour en France

En mars dernier, en plein mois de la femme avec sa date mythique du 8 mars célébrée dans nombre de pays dans le monde depuis son officialisation en 1977, trois Sénatrices congolaises, Vicky Katumwa Mukalayi, Madeleine Nikomba Sabangu, Arlette Bahati Tito, ont fait le déplacement de l'Hexagone, avec mission d'ouvrir des portes, de parler avec les autorités françaises, les parlementaires, les membres du Gouvernement, de mobiliser la société civile sur la/les guerre(s) d'agression que mène le Rwanda, pays voisin du Congo, contre son voisin, le Congo.

Vicky Katumwa Mukalay élue de la province du Tanganyika, dans le Grand Katanga mais aussi présidente du Conseil d'Administration du FPI, une entreprise publique, Arlette Bahati Tito élue de la ville-province de Kinshasa, originaire du Sud-Kivu dont le chef-lieu Bukavu et des localités sont occupés, Madeleine Nikomba Sabangu élue de la Tshopo, sénatrice de la Tshopo, dans la Grande Orientale du 15 mars 2019 au 6 août 2022, gouverneure de cette province du 22 août 2022 à avril 2024. Trois femmes «de premier plan». «La France ne dit pas un seul mot de la guerre d'agression menée par le Rwanda contre la République Démocratique du Congo. La France ne prend pas position. La France reste muette. Trop silencieuse. La France ne peut pas se taire. Ce silence nous met mal à l'aise. Nous, République Démocratique du Congo, un grand pays francophone au cœur de l'Afrique (...). Nous sommes venus en France expliquer à la société civile française, interpellé le Gouvernement français, déconstruire l'historique », avait déclaré Vicky Katumwa



La Sénatrice Vicky Katumwa Mukalayi lors du lancement le 7 mai 2025 à Paris du Comité des Justes du Congo. DR.

Mukalay en mars sur un média français. Les trois Sénatrices, initiatrices d'un mouvement Les Justes du Congo (lesjustesducongo.org). Quand «les États-Unis d'Amérique prennent position, se prononcent, demandent au Rwanda qu'il arrête les massacres qu'il commet en République Démocratique du Congo, appellent au retrait de ses troupes du sol congolais, la France ne dit rien. La France doit se prononcer», avait surenchéri Arlette Bahati Tito sur le même média français.

RETOUR EN FRANCE.

Puis : «Le Rwanda est un bourreau parce que le Rwanda est sur notre territoire. C'est le Rwanda qui se bat contre l'armée de la République Démocratique du Congo. Ce n'est pas le M23 parce que cette milice n'est qu'un supplétif, comme on dit, cette milice est entraînée par les militaires rwandais

qui mettent à l'avant-plan les marionnettes congolaises qui se battent et tuent leurs frères et sœurs. Les femmes sont tuées, Madame. Toutes les trois minutes, les femmes tombent. Toutes les trois minutes, les femmes sont violées (...). Vicky Katumwa Mukalay, Arlette Bahati Tito, Madeleine Nikomba Sabangu sont revenues en France deux mois plus tard et ont lancé, le 7 mai 2025, à Paris, au restaurant La Démocratie, leur mouvement. Étaient là l'Ambassadeur congolais en France, Émile Ngoï Kassongo, des personnalités politiques, diplomatiques, associatives et médiatiques dont Mme Louisa Mezreb, experte en innovation sociale, Directrice Générale du groupe Facem, désignée chargée de mission en France. Un «événement, placé sous le signe de la vérité, de la justice et de la mémoire, (qui) marque une étape décisive dans la

mobilisation contre la guerre oubliée qui ravage l'Est du Congo depuis plus de vingt-cinq ans», écrit le communiqué de presse des Justes du Congo. Ce fut «un cri d'alerte pour une guerre sans son, sans image». L'Ambassadeur congolais a présenté l'événement comme «un tournant nécessaire face au silence international qui entoure les crimes perpétrés en République Démocratique du Congo». Exhortant la France et l'Europe à sortir de leur silence et à condamner fermement ces atrocités. Dans une intervention poignante, Vicky Katumwa Mukalay a interpellé le public sur la gravité de la situation au Congo. Elle a dénoncé le silence «qui entoure un conflit ayant déjà coûté la vie à plusieurs millions de personnes». Elle a appelé «à briser ce silence, à déconstruire les récits falsifiés et à faire éclater la vérité sur la guerre qui ravage

l'Est du Congo». Arlette Bahati Tito et Madeleine Nikomba Sabangu ont réitéré cet appel, exhortant la société civile française «à se mobiliser pour la vérité, la justice et la paix». Des témoignages ont rappelé l'urgence d'arrêter les massacres, d'écouter la voix des populations sans défense, et de révéler au monde les atrocités subies pour provoquer une prise de conscience globale. Le lancement des Justes au Congo a été une occasion de condamnation unanimement «des violences, des déplacements forcés, des viols massifs et du pillage des ressources naturelles orchestrés, notamment par des milices soutenues par des puissances étrangères». « Nous avons créé le Comité des Justes du Congo pour fédérer en RDC et en France toutes les bonnes volontés prêtes à agir », explique Louisa Mezreb. Sur le nom du comité,

elle précise : «Les Justes, dans l'histoire, sont celles et ceux qui, par courage et par conviction, se dressent contre l'injustice, l'oppression ou la violence - même lorsqu'ils ne sont pas directement concernés. À l'image des Justes parmi les nations, notre comité incarne une résistance morale face à l'oubli, à la manipulation et à la barbarie».

BRISER LE SILENCE.

Citant Albert Camus (Les Justes), la Chargée de mission en France rappelle que ces engagements doivent se faire dans le respect des lois humaines et de la justice. Le comité des Justes du Congo veut faire entendre la voix des victimes oubliées de la guerre au Congo, dénoncer l'indifférence de la communauté internationale, informer le public sur les réalités souvent occultées du conflit. Il veut rassembler une communauté en-

gagée en attirant de nouveaux adhérents, en amplifiant les messages portés par le comité et en soutenant activement ses actions sur le terrain. «Nous faisons face à une guerre sans son, sans image. Les massacres sont perpétrés dans un silence total. L'opinion publique doit entendre la voix de ces enfants éventrés, de ces femmes brûlées vives ou enterrées vivantes », précise la Chargée de mission en France. Vicky Katumwa Mukalay, Arlette Bahati Tito, Madeleine Nikomba Sabangu sont convaincues. Il y a «une dynamique internationale qui est en marche». Un moment «qui marque le début d'un mouvement international pour la vérité, la mémoire et la justice, porté par des femmes et des hommes déterminés à faire entendre la voix des victimes de la guerre oubliée du Congo. Briser le silence. Dire la vérité. Exiger la justice».

D. DADEI ■



MANIFESTE des Justes du Congo



La vérité ne se taît pas. La justice ne se négocie pas.

Face au silence assourdissant, NOUS PRENONS LA PAROLE.

Lorsque l'Europe était plongée dans les ténèbres de la seconde guerre mondiale, des femmes et des hommes se sont levés pour dire **NON** à la barbarie nazie. Ce sont les JUSTES parmi les nations.

Aujourd'hui, tandis qu'un autre cri étouffé résonne en République Démocratique du Congo, nous, fils et filles du Congo, nous, citoyens du monde épris de justice, nous nous levons à notre tour pour dire **NON** à l'intolérable.

Les justes d'aujourd'hui ont choisi de ne pas détourner les yeux. Depuis plus de 25 ans, la République Démocratique du Congo est dévastée par une guerre silencieuse, menée par le Rwanda. Ce conflit qui a plongé l'est du pays dans l'horreur a engendré une véritable tragédie humaine : des millions de civils massacrés, des villages rasés, des populations déplacées, des viols massifs institués en armes de guerre et enfin le pillage systématique des ressources.

Face à l'indifférence générale, NOUS DÉNONÇONS.

L'**indifférence** complice de la communauté internationale. Les rapports s'accumulent, les preuves sont là pour incriminer l'armée rwandaise et, pourtant, rien ne bouge. La tragédie congolaise demeure invisible comme si ces vies comptaient moins que d'autres.

Le **soutien** direct ou tacite des puissances étrangères aux intérêts géopolitiques cyniques entretiennent la guerre pour créer le chaos et piller les ressources congolaises dans la plus grande impunité.

Le **mutisme** inacceptable de l'État français. Acteur central en Afrique et pays des droits de l'homme, la France en ayant fait le choix de se taire, se rend complice par omission des horreurs commises en République Démocratique du Congo par la milice M23 bras armé du Rwanda.

Face la barbarie de cette guerre, NOUS EXIGEONS.

Une **condamnation** immédiate et sans équivoque des crimes commis en République Démocratique du Congo par le Rwanda, les groupes armés et les États qui les soutiennent.

La **suspension** de toute coopération avec les États et les acteurs impliqués dans le massacre des populations civiles et le pillage des ressources de la République Démocratique du Congo. Une enquête indépendante conduite sous l'égide de l'ONU et la Cour Pénale Internationale pour que justice soit rendue aux victimes et que les bourreaux soient poursuivis.

La **mobilisation** de la société civile française et des médias pour faire de la tragédie congolaise un enjeu central du débat public.

Des **sanctions** immédiates contre les individus, entreprises et institutions qui profitent de cette guerre pour s'enrichir, sans se soucier du sort réservé aux populations congolaises.

L'**application** des directives du Conseil de sécurité de l'ONU. La résolution 27/65 adoptée le 20 décembre 2024 qui exige, de tous les groupes armés et des réseaux qui les soutiennent, l'arrêt immédiat des violences perpétrées dans l'est de la République Démocratique du Congo ; la résolution 27/73 du 21 Février 2025 qui ordonne le retrait du M23 de toutes les zones illégalement occupées.

Face à la banalisation de l'horreur, NOUS REFUSONS L'OUBLI.

La République Démocratique du Congo doit cesser d'être un cimetière ignoré du monde pour reprendre sa place de pays porteur d'avenir. Ne laissons pas la barbarie s'enraciner.

Le monde sait. Le monde regarde. Le monde se taît.

Le silence doit cesser. La vérité doit jaillir. La justice doit triompher.

Pour que la paix commence aujourd'hui, BRISEZ LE SILENCE !

REJOIGNEZ LES JUSTES DU CONGO.

Fait ce jour, en mémoire des victimes, pour l'avenir de la RDC.

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Les meilleures voitures de luxe 2025

Rêver de conduire une voiture de luxe, une voiture haute gamme, ça arrive à tout le monde. Le rêve d'une vie : défier les lois de la gravité au volant d'un véhicule qui respire la nouveauté et inspire le respect. Ferrari, Lamborghini, Rolls-Royce, Porsche. Cabriolet, SUV de luxe ou bien coupé. Top 11 à consommer sans modération, pour l'amour des voitures d'exception.

1. BMW I7 : LA VOITURE DE LUXE 2025.

Le design extérieur ne met pas tout le monde d'accord. Par contre, il est indubitable que la BMW i7 est une voiture haut de gamme très impressionnante. Opter pour l'i7 tout électrique est vraiment fantastique, tant ce véhicule est encore meilleur que le modèle thermique. Incroyablement silencieuse, elle offre une puissance rassurante.

Le clou du spectacle à l'intérieur est l'écran 8K de 31 pouces qui se replie depuis le toit derrière les sièges avant, même s'il est en option.

2. E-TRON GT : LA SPORTIVE.

Elle avait déjà impressionné lors de ses débuts en 2022. Elle offre toujours un intérieur magnifique, sportif et confortable ainsi qu'une accélération à vous scotcher à vos sièges. Seul bémol, la capacité limitée du coffre et des options moins généreuses que ses concurrentes. Son comportement routier de très haut de gamme est exemplaire. Le véhicule peut se comporter comme une confortable berline de luxe ou comme une voiture de sport, selon le style adopté par le conducteur. Les succès des voitures 100 % électriques tels que la Tesla Model S, et plus récemment, l'accueil enthousiaste pour des voitures telles que la Mercedes-Benz EQS et



Ferrari, Bentley, Lamborghini, Rolls-Royce, Porsche, Mercedes S, Maserati. Cabriolet, SUV de luxe ou bien coupé. DR.



la BMW i4 prouve qu'un marché existe pour les berlines de luxe électriques.

3. RANGE ROVER SPORT : MEILLEUR SUV.

Il a été un pionnier sur le marché des SUV de luxe. Cela reste un véhicule qui en impose, mais le Range Rover Sport ajoute un élément plutôt rare dans cette catégorie en 2025: le facteur plaisir. Malgré sa masse de 2,3 t, il est le meilleur SUV de luxe de l'année ! Les matériaux et la technologie du Range Rover Sport ont été considérablement améliorés par rapport au modèle précédent.

4. BENTLEY FLYING SPUR : BRITISH.

Bentley est synonyme de luxe et de performance. La Flying Spur, «petite» limousine à 4 portes de la marque britannique, ne déroge pas à la règle. Cette voiture de luxe propose au choix un moteur V6 hybride

rechargeable, un V8 de 4,0 litres ou un moteur W12 de 6,0 litres. N'empêche ! Cette berline de plus de 2 tonnes effectue le 0 à 100 km/h en moins de 5 secondes. À bord, elle offre un niveau de raffinement exceptionnel. Le confort est extrême, peu importe la vitesse à laquelle se lance la Flying Spur. Le programme de personnalisation Mulliner de Bentley signifie acquéreur peut personnaliser sa Flying Spur comme bon lui semble.

5. BMW M2 : LE LUXE SORT DE SA BOÎTE.

Elle promet des performances exceptionnelles grâce à de la puissance à revendre et une suspension réglée de façon agressive. Le caractère compact de l'habitacle et son prix élevé sont ses seuls bémols. Un retour aux sources alors que les véhicules de luxe de BMW ne cessent de gagner en taille. Une M2 pas faite pour les claustrophobes.

La BMW M2 offre des performances globales supérieures grâce à un nouveau V6 en ligne biturbo de 453 chevaux.

6. MERCEDES CLASSE S : VALEUR SÛRE.

La Mercedes Classe S est de longue date une valeur sûre sur le segment des voitures de luxe. C'est le maître choix pour les automobilistes à la recherche d'une expérience de silence et de raffinement impérial à bord en 2025. Sur la route, on a l'impression d'avancer en lévitation, même sur les bitumes en mauvais état. Ce véhicule est fidèle à la réputation de cette prestigieuse berline haut de gamme que l'on ne présente plus.

7. PORSCHE PANAMERA 2025, ÉVOLUTION.

La Panamera actuelle existe depuis 2016, mais le dernier lifting en date lui a permis d'en sortir toute rafraîchie. Comme la Porsche 911, la

Panamera sait progresser sans brûler les étapes. Évolution plutôt que révolution est le maître mot. À chaque mouture, la voiture de luxe s'améliore tout en douceur.

8. MASERATI GRANTURISMO : À L'ITALIENNE.

La Maserati GranTurismo est la voiture de sport italienne par excellence, aussi agréable à l'œil qu'au volant. Certaines de ses rivales offrent plus de performance pour le même prix. Mais il est difficile d'égaliser le style de cette voiture de luxe italienne. Sortie l'année dernière, elle est le modèle idéal lorsqu'on cherche une voiture de luxe qui doit faire de la route en ayant des capacités supérieures à la moyenne.

9. FERRARI PURORANGUE 2025.

Il bouscule les codes du SUV de luxe. Son V12 de 725 chevaux propulse ce mastodonte de 0 à 100 km/h en 3,3",

un record pour un 4x4. Les portes suicide arrière et la suspension active préservent l'agilité, tandis que l'intérieur mélange cuir Carbono et inserts en titane. Malgré ses dimensions, le Puroranguo conserve le rugissement caractéristique des moteurs Ferrari.

10. ROLLS-ROYCE SPECTRE : LE LUXE FUTURISTE.

Aucun doute cette voiture est incroyable. Après tout, s'il y a bien une marque qui est synonyme de voitures de luxe, c'est Rolls-Royce ! Mais avec la Spectre, Rolls-Royce signe une véritable révolution : l'alliance parfaite entre le savoir-faire intemporel et la technologie électrique de demain. Première Rolls-Royce 100 % électrique, lancée en 2025, elle offre une conduite d'une douceur remarquable tout en délivrant des performances

étonnantes. Loin de renier l'extravagance de ses aînés, il séduit par ses finitions sur mesure, son habitacle feutré et ses innovations high-tech qui réinventent le confort d'une berline de luxe.

11. LAMBORGHINI REVUELTO : LA PLUS PUIS-SANTE DE L'HISTOIRE.

Symbole absolu d'audace et d'exclusivité, la Lamborghini Revuelto 2025 redéfinit les codes du luxe sportif. Lancée en 2024, cette supercar hybride associe un moteur V12 à une motorisation électrique pour délivrer plus de 1000 chevaux, propulsant le véhicule de 0 à 100 km/h en moins de 3 secondes. Son design agressif, aux courbes futuristes et acérées, ainsi que sa signature technique innovante, en font un concentré d'adrénaline et de style – le rêve de tout passionné de sensations extrêmes et de prestige.



Faut-il y aller ou ne pas y aller?

Environ 80% des femmes reconnaissent avoir déjà pratiqué une fellation, un chiffre qui témoigne de l'entrée dans les mœurs de cette pratique. Pourtant dans l'intimité, les avis autour de cette pratique divergent, chacun et chacune ayant sa façon, très personnelle, de l'appréhender. S'il existe autant de manières de concevoir, imaginer, pratiquer la fellation que de positions dans le Kâma Sûtra, les idées reçues la concernant sont nombreuses. Qu'en disent les sexologues?

Entre Pauline, qui déclare (« Je ne supporte pas cette pratique, ce n'est vraiment pas pour moi ») et Gwenaëlle qui explique fièrement (« J'aime la fellation, car c'est un pouvoir très jouissif que l'on a sur l'autre »), difficile, à première vue de savoir comment est réellement perçue cette pratique sexuelle. La seule conviction en ce domaine, c'est certainement que la fellation fait bel et bien partie du paysage de la sexualité des hommes/femmes, puisqu'en France, par exemple, 80,4% des femmes et 83,3% des hommes affirment l'avoir expérimentée au moins une fois dans leur vie, selon une grande enquête sur la sexualité en France. Certes, ce chiffre tombe à 52,8% chez les femmes et 56,4 chez les hommes si l'on parle d'une pratique régulière. Il n'en demeure pas moins que chacun a son idée sur la question. « La fellation doit se pratiquer avant tout avec plaisir » (Lucie) ; « je l'utilise parfois lorsque ça m'arrange. Lorsque j'ai déjà joué et que cela me suffit » (Elisa). Récemment célibataire, Cédric, quant à lui, n' imagine pas se remettre en couple s'il ne



Fellation, romantisme ou amour ? Les avis vont dans tous les sens. DR.

trouve pas « une femme ouverte sur le sujet, qui prenne un réel plaisir à me faire des gâteries ». Des témoignages montrent cependant que certains clichés ont la vie dure (la fellation serait sale, dégradante pour la femme). Nous avons confronté ces idées reçues à l'expertise d'une sexologue clinicienne et à celle d'une psychothérapeute et sexologue. Toutes deux, à leur façon, (ré)affirment qu'il n'y a pas de norme en termes de sexualité orale. Pour aller plus loin, L'Enquête sur la sexualité en France - pratiques, genre et santé - réalisée en 2006 et parue en 2008 aux éditions La Découverte demeure à ce jour l'ouvrage de référence concernant la sexualité des Français.

EN POSITION DE SOUMISSION?

« Au tout début de ma relation, je détestais faire une fellation à mon homme. Surtout en position à genoux, que je trouvais synonyme de soumission » (Méline, 24 ans). « Le principal poncif qui touche cette pratique, selon moi, c'est que la femme serait humiliée et soumise lors de la fellation » (Carole, 52 ans). En règle générale, on ne peut pas nier que la pénétration constitue une intrusion qui peut être perçue

sous le prisme « qui pénètre domine ». Cependant, il ne faut pas s'arrêter à ce rapport simpliste, mais s'interroger sur la façon dont est pratiquée la fellation. Bien sûr, si elle est perçue comme une contrainte, il y a une domination de l'autre qui peut être ressentie comme une véritable agression. Mais si la fellation est effectuée en remerciement d'un plaisir reçu, si elle est considérée comme un jeu - tester un préservatif parfumé par exemple - alors là, tout change ! Le mot d'ordre, comme pour toute pratique sexuelle, doit être « respect et consentement » entre deux adultes. Sans oublier la communication : si l'on se sent rabaisé par l'autre dans la vie comme au lit, c'est souvent pour une raison qu'il faut chercher à comprendre. « Pour beaucoup de personnes, c'est une pratique sale qui ne serait pratiquée que par des filles faciles ou des stars du porno » (Emilia). « Il y a toujours l'idée que la fellation est quelque chose de sale... » (Aurélien, 23 ans). C'est une vieille croyance qui a la vie dure et ne se limite pas à la fellation mais concerne toutes les pratiques orales. De façon naturelle, un homme qui n'a pas une bonne hygiène intime, ou après une journée d'activités,

peut avoir une certaine odeur déplaisante pour sa ou son partenaire. Ce qui n'incite pas à la fellation. Il faut dans ce cas inviter à une petite toilette intime, quitte à jouer sur ce moment pour qu'il ne soit pas une corvée, mais plutôt un préparatif qui peut tout à fait être érotisé. Rien n'est sale dans la sexualité, tout n'est qu'une façon de se présenter à l'autre. Il faut rappeler d'ailleurs, que lorsqu'il y a excitation, tout ce qui relève de la miction, du système urinaire, est stoppé. Il ne peut pas y avoir de confusion. Si malgré cela des blocages persistent, ces derniers doivent être interrogés : Qu'est-ce qui m'empêche en tant que femme d'envisager la fellation comme une pratique sexuelle appréciable ? Bien sûr, il n'y a pas d'injonction ; tous les hommes n'aiment pas forcément la fellation, pourquoi en serait-il différemment pour les femmes ? La fellation n'est pas une pratique « amoureuse », n'est pas romantique. « La technique de fellation m'horripile. C'est le contraire de l'élégance et du romantisme » (Sylvie). « L'image que renvoie la fellation me gêne, très rapidement j'ai peur de faire prostituée, ce n'est pas très romantique... » (Athénaïs, 22 ans).

Romantisme et sexualité sont, globalement, deux mondes différents qui n'ont pas forcément grand-chose à voir ensemble. Dans une sexualité partagée, nous nous plaçons plus volontiers dans l'animalité, dans des rapports de dons et contre-dons parfois très loin du registre « intellectuel ». La fellation est une pratique sexuelle comme une autre : si j'aime cela et que je veux donner du plaisir à mon/ma partenaire, la question de la romance ne se pose même pas. En revanche, si j'éprouve du dégoût et que je me force pour faire plaisir, ma relation à cette pratique va forcément se charger de considérations négatives. Le romantisme est important, c'est sûr, mais au lit, il faut essayer de se départir de ces considérations pour se libérer et ne pas se complexer. Mais, c'est vrai, tout dépend de comment la fellation est envisagée ! Si c'est une corvée en effet, le romantisme est rarement au rendez-vous. Mais si c'est une invitation, un petit jeu mis en place entre les deux partenaires... Au fait, qui pourrait considérer cette pratique comme non-amoureuse ? Même pour quelqu'un qui serait réticent à la fellation, mettre en place une forme de jeu, de défi

ou encore de rendez-vous érotique peut décomplexer et amener à envisager de façon plus détendue le passage à la pratique.

NORMALITÉ? ERREUR.

Tentons d'aller plus loin. La fellation peut-elle constituer un substitut à la pénétration ? Ci-après, l'avis d'une sexologue et psychanalyste. La fellation me dégoûte, ce n'est pas normal. « Impossible pour moi de m'adonner à la fellation, le goût me révolte » (Marjorie, 28 ans). « Je n'aime tout simplement pas, cela m'écœure et me dégoûte. Aucune de mes amies ne me comprend, comme si j'étais la seule » (Marie, 33 ans). Parler de normalité dans le domaine de la sexualité est une erreur. Si l'on éprouve du dégoût pour telle ou telle pratique, il faut essayer de comprendre d'où émane ce sentiment désagréable : si c'est parce que c'est le même organe qui sert à la miction, si c'est parce que le sperme a un goût particulier. Interroger son histoire permet souvent de comprendre l'origine de ce blocage : la première pratique a peut-être été un moment gênant, l'éducation ou les croyances peuvent aussi entrer en ligne de compte. Mais l'important à retenir c'est que s'il y a dégoût, il ne faut pas se forcer, s'obliger à telle ou telle pratique pour faire plaisir à l'autre. Il convient plutôt d'interroger ce dégoût, ce ressenti physique sans se juger. Il faut bien comprendre qu'en termes de sexualité des limites peuvent exister. Une sexualité épanouie ne signifie pas « tout faire » malgré les impératifs contemporains de performance, d'injonction de sexualité décomplexée... Ne pas provoquer l'orgasme de son partenaire est synonyme de mauvaise fellation. « L'idée même de me retrouver avec du sperme dans la

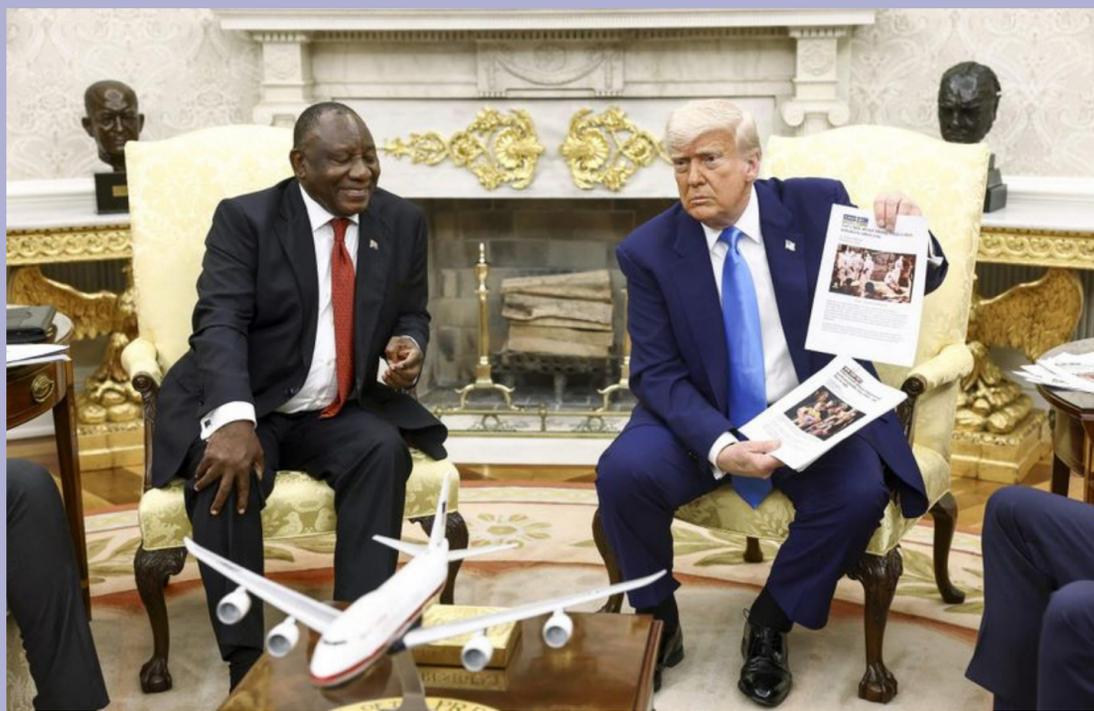
bouche me dégoûte, et je ne pense pas être la seule femme à aimer la fellation mais à avoir du mal à aller jusqu'à l'orgasme de mon conjoint... » (Lucie). « J'ai toujours été un peu contrarié que mes différentes partenaires ne poussent pas la pratique jusqu'à l'orgasme. Pour le moment, fellation équivaut pour moi à frustration » (Antoine, 27 ans). Il faut partir ici d'un constat simple : les femmes n'ont pas de pénis et, de ce fait, ne peuvent pas savoir ce qui peut procurer le plus de plaisir à l'homme. Et même dans les pratiques homosexuelles, les attentes ne sont pas les mêmes. On peut connaître des techniques bien sûr, mais chaque homme étant différent, chacun va ressentir la caresse orale d'une façon différente. L'homme peut alors dialoguer avec sa ou son partenaire pour le guider : en termes de rythme, de pression, de localisation. Cela peut être enrichissant de savoir ce que l'autre préfère, mais en aucun cas, il ne s'agit d'une compétition dont le but serait la performance avec pour but ultime : l'éjaculation. Il faut souligner qu'il y a des hommes qui ne peuvent atteindre l'orgasme de cette façon-là. Une bouche n'aura jamais exactement la même pression, le même contact, qu'une main ou un sexe féminin par exemple. La bouche, organe du plaisir ? Des sexologues invitent à ne pas restreindre le sexe oral aux pratiques oro-génitales. « Dès que l'on évoque le sexe oral, on pense immédiatement : fellation, cunnilingus ou anulingus. C'est mettre de côté une très grande partie des fonctions sensuelles de la bouche ! Elle est également là pour embrasser, mordiller, caresser, dévorer l'autre. La bouche est l'organe érotique par excellence et il faut la considérer comme une alliée de choix vers le plaisir ».

Guet-apens pour Ramaphosa

Cyril Ramaphosa a évité le pire lors d'une rencontre à la Maison Blanche au Bureau ovale, mercredi 21 mai, avec Donald Trump.

Guét-apens à la Maison Blanche ? Nouvelle embuscade à la Maison Blanche ? Les médias s'en donnent à cœur joie. Quand s'entretenir avec le président américain dans le Bureau ovale devient risqué pour un chef d'État. Être reçu par le président de la plus grande puissance mondiale dans le Bureau ovale de la Maison Blanche était le Graal diplomatique. Sous Donald Trump, c'est désormais prendre le risque de tomber, comme l'Ukrainien Volodymyr Zelensky et, dans une moindre mesure, le Sud-africain Cyril Ramaphosa, dans une potentielle embuscade hyper-médiatisée. Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a été, mercredi 22 mai, la dernière victime en date d'une série de guet-apens diplomatiques dans le Bureau ovale. Une pratique qui a commencé avec l'altercation verbale explosive entre Donald Trump et son homologue ukrainien Volodymyr Zelensky le 28 février.

Le milliardaire américain a transformé en épreuve - pouvant tourner au clash hyper-médiatisé - ce qui n'était sous son prédécesseur Joe Biden qu'une simple occasion de prendre de sages photos diplomatiques. Le spectacle est devenu familier : un dirigeant perché sur le bord de son fauteuil capitonné, devant la célèbre cheminée du Bureau ovale, attendant nerveusement le sort qui lui sera réservé. Le républicain de 78 ans jouera-t-il la carte du charme envers son hôte ? Montrera-t-il les nouvelles dorures ou portraits (de lui ou de l'un de ses prédécesseurs controversés) qu'il a fièrement installés dans l'antre de la présidence américaine ? Défiara-t-il son invité sur les droits de douane, le commerce ou l'aide militaire américaine ? Ou va-t-il purement et simplement lui rentrer dedans ? Personne ne peut le deviner avant d'arriver. Les dirigeants savent seulement que lorsque les caméras seront autorisées à pénétrer dans la pièce, ils seront sur la corde raide. La chaleur et l'espace confiné ajoutent à la tension, alors que le milliardaire imprévisible tente de mettre son invité dans l'embarras et de prendre le dessus.



Donald Trump brandit des articles de presse en lien avec la violence en Afrique du Sud lors d'une réunion avec le président sud-africain Cyril Ramaphosa, dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche, le 21 mai 2025. JIM LO SCALZO-EPA.

Donald Trump avait placé la barre haut lorsqu'il a reçu Volodymyr Zelensky. Les tensions liées au pivot soudain de Washington vers la Russie ont éclaté au grand jour lorsque le président américain, rouge de colère, a réprimandé verbalement le dirigeant ukrainien, l'accusant de manquer de gratitude pour l'aide militaire américaine.

PLANIFIÉE.

Beaucoup se sont alors demandé s'il s'agissait d'une embuscade délibérée. Depuis, l'objectif des capitales étrangères est «d'éviter un Zelensky». La visite du président sud-africain mercredi est celle qui a ressemblé le plus à une redite - et cette fois, elle était clairement planifiée. Il est arrivé avec les golfeurs sud-africains Ernie Els et Retief Goosen dans l'espoir d'adoucir Donald Trump, passionné de ce sport. Et contre-carrer ses accusations infondées d'un «génocide» supposé contre les fermiers blancs en Afrique du Sud. Le visage du président sud-africain a trahi sa perplexité quand Donald Trump a demandé soudain qu'on «éteigne les lumières» et qu'on lance une vidéo. Sur les images, des hommes politiques sud-africains scandaient «Tuez les Boers (fermiers blancs descendants de colons européens, ndlr)». Le président Ramaphosa, stupéfait, a regardé l'écran, puis Donald Trump, et, à nouveau, l'écran. Mais à la différence du président ukrainien, qui a argumenté face à un Donald Trump de plus en plus en colère, le chef de l'État sud-africain a gardé son calme. Résultat : on ne lui a pas demandé de quitter la Maison

Blanche à la différence du président ukrainien, qui a raté le repas. D'autres dirigeants sont arrivés fin prêts. Certains sont sortis pratiquement indemnes de l'épreuve, voire avec une certaine gloire. Malgré sa nervosité palpable, le Premier ministre canadien Mark Carney a tenu bon quand Donald Trump a réclamé que son pays devienne le 51ème État américain, martelant qu'il n'avait «jamais été à vendre». Le Premier ministre britannique Keir Starmer a convaincu Donald Trump avec une lettre du roi Charles III, tandis que le président français Emmanuel Macron a repris son numéro de camaraderie diplomatique, gestes d'affection à l'appui. Les alliés idéologiques du moment sont les plus chanceux, comme le Salvadorien Nayib Bukele, accueilli chaleureusement après avoir accepté d'accueillir dans une méga-prison des migrants déportés depuis les États-Unis. Mais certains ont été mis dans l'embarras. Si le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a reçu un accueil digne du premier invité étranger du second mandat de Donald Trump, il en a été tout autrement à son retour en avril. Les caméras n'ont pas manqué sa mine stupéfaite lorsque le président américain a annoncé des négociations directes avec l'Iran. Une sorte de télé-réalité, pour un président issu du monde des médias. Après la passe d'armes avec Volodymyr Zelensky, Donald Trump s'était d'ailleurs félicité d'un «grand moment de télévision». «Règlement de comptes à la Maison-Blanche», titre le quotidien sud-africain The Citizen

en Une de son édition du jeudi 22 mai. En effet, lors de la rencontre avec Cyril Ramaphosa, Donald Trump n'a pas hésité à utiliser des artifices bien préparés pour tenter de désarçonner son homologue sud-africain. Sur la photo choisie pour illustrer cette première page, où les deux dirigeants échangent une poignée de main vigoureuse, les yeux dans les yeux, le regard implacable du président américain contraste avec le début de sourire esquissé par Cyril Ramaphosa pour tenter de désamorcer les tensions. Jusqu'à présent, l'homme fort de Washington tirait à distance. Mais depuis son retour au pouvoir, il a particulièrement pris pour cible l'Afrique du Sud, relayant sur les réseaux sociaux le mythe infondé d'un génocide blanc, encouragé en cela par l'homme d'affaires Elon Musk, natif de Pretoria. Mais désormais, avec cette visite, Donald Trump a eu l'occasion de prendre l'administration sud-africaine dans «un guet-apens», ainsi que l'explique le journal sud-africain. En plein milieu de la rencontre, un montage vidéo a été diffusé, montrant notamment le leader de la gauche radicale sud-africaine, Julius Malema, et l'ancien président Jacob Zuma, en train d'entonner le chant antiapartheid «Tuez le Boer». Sont aussi apparues des images de croix blanches érigées en bord de route, qui ne sont pourtant pas des tombes de fermiers blancs, malgré les assertions du président américain, comme l'a démontré le média en ligne News24. Cependant, Cyril Ramaphosa a pu compter sur ce que The Ci-

tizen qualifie d'«équipe de choc pour venir à sa rescousse». Sa délégation était composée notamment de représentants de la communauté blanche comme le ministre de l'Agriculture, John Steenhuisen, le milliardaire Johann Rupert, ainsi que deux grands golfeurs du pays, un sport très apprécié par le locataire de la Maison-Blanche. Au cours du dialogue, tous ont mis «l'accent sur le fait que le meurtre de fermiers blancs fait partie d'un problème plus global de criminalité, et que l'Afrique du Sud a besoin de l'aide des États-Unis et du président Trump». Malgré ses efforts, Cyril Ramaphosa n'a cependant pas réussi à recentrer les discussions autour des accords commerciaux qu'il était venu négocier, et de l'avenir des échanges entre les deux pays, bien que nombre de tractations se soient déroulées en coulisses. Se rendra-t-il au G20 en novembre à Johannesburg ? «Réponse évasive» de Donald Trump.

avec AGENCES ■

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2025 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

